

Rapport d'activités 2019



Traitement des déchets

Ménagers et assimilés

Bassin Nord et Est

Ile de la Réunion



**SYDNE: Syndicat intercommunal de traitement
des Déchets du Nord et de l'Est**

AVANT-PROPOS

2

Le Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) a été créé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014 afin d'assurer en lieu et place des deux EPCI, CINOR et CIREST, l'exercice de la compétence « **Traitement des déchets ménagers et assimilés** » sur le bassin Nord et Est de La Réunion.

Après quatre années pleines consécutives, la présentation du rapport d'activités présente une comparaison de quatre exercices budgétaires complets.

Le principe et les modalités de calcul de la contribution syndicale des adhérents ont été revus en 2016 de manière à prendre en considération les spécificités des territoires.

Ainsi sur la base de ces paramètres, la valeur de la clé de répartition pour l'année 2019 a été fixée à hauteur de 65,10 % pour la CINOR et de 34,90 % pour la CIREST.

Vous constaterez de même au fil de ces pages que le SYDNE continue à maîtriser son budget et que notre compte administratif 2019 affiche un résultat positif de l'ordre de **2,3 M€** dont **1,2 M€** en fonctionnement et **1,1 M€** en Investissement.

Il faut de même souligner toujours la stabilisation de l'effectif du SYDNE en 2019 qui a été porté à 9 agents depuis fin 2017 et avec le maintien de la mutualisation de « services support ».

C'est ainsi que le SYDNE a mis en œuvre pour l'année 2019, un budget **de fonctionnement de 21 530 482,59 €** pour assurer les prestations de service en matière de traitement des déchets et un **budget d'investissement de 64 643,33 €** consacré principalement à nos équipements de traitement de déchets verts tels que la plate-forme de compostage de Sainte-Rose et la plate-forme de broyage de la Jamaïque à Saint Denis ainsi qu'aux études de faisabilité en vue de la réalisation d'une ISDU.

Pour cette année d'exercice 2019, pour une population **334 398 habitants** ce sont globalement **206 829 tonnes de déchets** qui ont été traitées par le SYDNE sur le bassin Nord et Est.

Il est à noter que sur ces 206 829 tonnes traitées, **140 633 tonnes** (soit **68%**) sont encore destinées à l'enfouissement. Ainsi, le **tonnage valorisé** est de **66 196 tonnes** soit **32%** en 2019.

C'est pourquoi, à l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, et dans le cadre d'une politique de gestion de déchets volontariste et vertueuse, le SYDNE a choisi de changer résolument de mode de traitement afin de mettre en œuvre à très court terme les solutions de tri optimisé. Celle-ci vise à optimiser le recyclage et la valorisation des déchets en s'affranchissant de la solution tout enfouissement dans le cadre de notre scénario multi-filières de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.



HISTORIQUE 2015-2019

LES ETAPES CLEF LORS DE LA CREATION DU SYDNE.

Les EPCI du Nord et de l'Est de la Réunion ont uni leurs compétences en vue de la création d'un syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord-Est.

Après approbation des statuts en décembre 2014 par le Préfet de Région, SYDNE voit donc officiellement le jour, le 11 février 2015 lors du premier comité à l'élection officielle du Président. La CINOR et la CIREST se sont unies pour mettre en œuvre une compétence, celle du traitement des déchets ménagers et assimilés entendue comme « toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage » et incluant « le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie) ».

Cette compétence s'exerce sur 9 communes et concerne une population de 329 680 habitants. (source INSEE 2019).

Après l'installation du comité syndical constitué de **six élus de la CINOR, quatre élus de la CIREST, un élu de la Région et un élu du Département**, il a été procédé à l'élection du Président, des vice-présidents, des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de délégation de Service Public (CSP). Monsieur Gérald Maillot (Président de la CINOR) a été élu Président du syndicat et Monsieur Jean-Paul Virapoullé (Président de la CIREST), 1er Vice-Président.

Aussi depuis le 1^{er} janvier 2015, le transfert des compétences et de l'ensemble des équipements et services publics jusque-là gérés par les intercommunalités, a été acté. La mise en place du syndicat a été prévue pour le mois de mai 2015 avec le transfert effectif des budgets des deux EPCI.

Sur le plan pratique, le SYDNE gère désormais tous les équipements liés au traitement des déchets (plateforme de broyage, de compostage du bassin Nord et Est...). Il est à noter que les centres de transit ne sont pas intégrés dans le périmètre de compétence du syndicat.

La création du SYDNE a nécessité plusieurs étapes :

- **25 septembre 2014 : délibération de la CINOR en vue de la création du SYDNE ;**
- **02 octobre 2014 : délibération de la CIREST visant à créer SYDNE ;**
- **17 octobre 2014 : délibération du Département Réunion ;**
- **25 octobre 2014 : délibération de la Région Réunion ;**
- **24 décembre 2014 : prise d'un arrêté par le Préfet de la Réunion autorisant la création du SYDNE (Syndicat intercommunal de traitement des Déchets du Nord et de l'Est)**
- **11 février 2015 : installation du Comité Syndical et élection du Président, des Vice-Présidents et membres du Bureau...**
- **Fin 2019 : retrait du Département Réunion au sein du SYDNE du fait de la Loi Nôtre transférant la compétence « planification des déchets » aux Régions.**
- **En 2018, 4 comités syndicaux se sont réunis et 5 comités en 2019.**



REPERES 2019

Une représentation synthétique des données quantitative, qualitative et financière de l'activité du SYDNE pour l'exercice 2019.

INDICATEURS D'ACTIVITES

206 829 tonnes de déchets traités en 2019 par le SYDNE pour une population de 334 398 habitants.

Population	325 220hab	325 090hab	329 680hab	332 993hab	334 398hab
DECHETS TRAITES (en tonne)	2015	2016	2017	2018	2019
Collectes sélectives (hors verre)	7 639	7 421	7 900	7 772	7 618
Verre	3 095	3 340	3 566	3 694	3 904
Déchets verts PAP et déchèteries	37 044	39 984	41 154	45 003	38 253
Ordures ménagères	93 599	92 212	90 973	89 108	91 696
Encombrants PAP, déchèteries,caissons	44 922	42 549	44 266	47 059	45 405
Inertes déchetteries	7 206	7 507	8 065	6 515	7 862
Métaux et VHU	5 174	5 587	5 752	5 841	6 115
DEEE	1 856	1 870	1 957	1 945	2 162
Autres filière REP	158	228	183	210	282
Refus tri déchets verts	3 745	3 247	744	1 075	748
Refus tri collecte sélective	2 448	2 404	2 470	2 816	2 784
TOTAL	206 887	206 350	207 030	211 038	206 829

MODES DE TRAITEMENT (en tonne)	2015	2016	2017	2018	2019
Centre de tri	7 639	7 421	7 900	7 752	7 618
Centre de valorisation organique	37 044	39 984	41 154	45 003	38 253
Installation de stockage	144 398	143 508	143 763	143 163	140 633

VALORISATION (en tonne)	2015	2016	2017	2018	2019
Valorisation matière	25 444	21 339	22 113	22 873	27 943
Valorisation organique	37 044	39 984	41 154	45 003	38 253
TOTAL	62 488	61 323	63 267	67 876	66 196

COÛTS DE TRAITEMENT (en € TTC)	2015	2016	2017	2018	2019
Charges de personnel+ Elus		517 663,00 €	629 070,00 €	698 910,08 €	715 993,55 €
Conventions services		336 058,00 €	240 167,00 €	108 075,73 €	95 054,00 €
Traitement des OMR+ INE		13 001 133,00 €	13 744 854,00 €	14 503 126,00 €	14 577 594,40 €
Tri des collectes sélectives		2 212 648,00 €	2 708 752,00 €	2 840 182,00 €	2 813 858,63 €
Traitement des déchets verts		2 711 891,00 €	2 964 254,00 €	3 776 016,56 €	3 140 937,10 €
Traitement des métaux,DM		29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €
Traitement des pneus				9 091,00 €	13 722,24 €
Autres dépenses		640 270,00 €	446 199,00 €	402 955,38 €	121 913,67 €
TOTAL		19 449 207,00 €	20 832 491,00 €	22 371 260,75 €	21 530 482,59 €

BUDGET (dépenses en € TTC)	2015	2016	2017	2018	2019
Fonctionnement		19 449 207,00 €	20 832 491,00 €	22 371 260,75 €	21 530 482,59 €
Investissement		369 251,00 €	1 389 837,00 €	399 232,72 €	64 643,33 €
TOTAL		19 818 458,00 €	22 222 328,00 €	22 770 492,47 €	21 595 125,92 €





Historique 2015-2019.....	3
Les étapes clef lors de la création du SYDNE.....	3
Repères 2019.....	4

PARTIE 1: PRESENTATION GENERALE.....8

A- TERRITOIRE.....	8
B- COMPETENCES.....	9
C- INSTANCES.....	9
1 ◇ LE COMITE ET LE BUREAU SYNDICAL.....	9
2 ◇ L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE : STRUCTURATION DU SYDNE.....	10
3 ◇ ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT DU SYDNE.....	11
4 ◇ AUTRES ELEMENTS DE FONCTIONNEMENT : L'AJUSTEMENT DE LA CONTRIBUTION SYNDICALE.....	12
5 ◇ SITE INTERNET DU SYDNE.....	12

PARTIE 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION14

A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES.....	14
B- CONTRATS DE VALORISATION.....	16

PARTIE 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT18

A- EQUIPEMENTS.....	18
B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT.....	19

PARTIE 4: ACTIONS 2019 ET ORIENTATIONS FUTURES.....20

A- CENTRE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (CGMD).....	20
1 ◇ CENTRE DE TRI OPTIMISE (CTO) : LE CVMF D'INVEST.....	21
2 ◇ UNITE DE PRODUCTION ELECTRIQUE (UPE) :.....	22
3 ◇ INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES (ISDU) :.....	22
B- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS.....	23
1 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS DE LA PLATEFORME DE LA JAMAÏQUE :.....	23
2 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LE SITE DE SAINTE-ROSE :.....	24
3 ◇ TRAITEMENT DES DECHETS VERTS SUR LES SITES DES PRESTATAIRES :.....	24
4 ◇ PERSPECTIVES ET PROJETS EN MATIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS.....	24
C- VALORISATION MATIERE.....	26
1 ◇ TRI ET VALORISATION DES DECHETS RECYCLABLES SECS.....	26
2 ◇ VALORISATION DES AUTRES DECHETS.....	27
D- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHETS DITS ULTIMES.....	28
1 ◇ LE TRAITEMENT ACTUEL DES DECHETS NON DANGEREUX.....	29
2 ◇ LA REALISATION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS ULTIMES (ISDU).....	30

PARTIE 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITE.....32

1 ◇ LES PLATEFORMES DE BROyage ET DE COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS.....	32
2 ◇ LE CENTRE DE TRI.....	32
3 ◇ L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND).....	33





4 ◇ AUTRES DECHETS TRAITES	34
Synoptique de traitement des dechets du bassin nord et est de LA REUNION en 2019.....	37
<u>PARTIE 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET</u>	<u>38</u>
A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT	38
1 ◇ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38
2 ◇ RECETTES DE FONCTIONNEMENT	39
Dépenses de fonctionnement en 2019.....	40
Recettes de fonctionnement en 2019	40
B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	41
1 ◇ DEPENSES D'INVESTISSEMENT	41
2 ◇ RECETTES D'INVESTISSEMENT	41
Dépenses d'investissement en 2019.....	42
Recettes d'investissement en 2019	42
C- SYNTHESE SUR LE COUT DE TRAITEMENT DES DECHETS	43
GLOSSAIRE	46
NOS PARTENAIRES.....	48
ANNEXE 1 :	50
LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2019	50
ANNEXE 2 :	52
FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS DU NORD-EST.....	52



Partie 1: PRESENTATION GENERALE

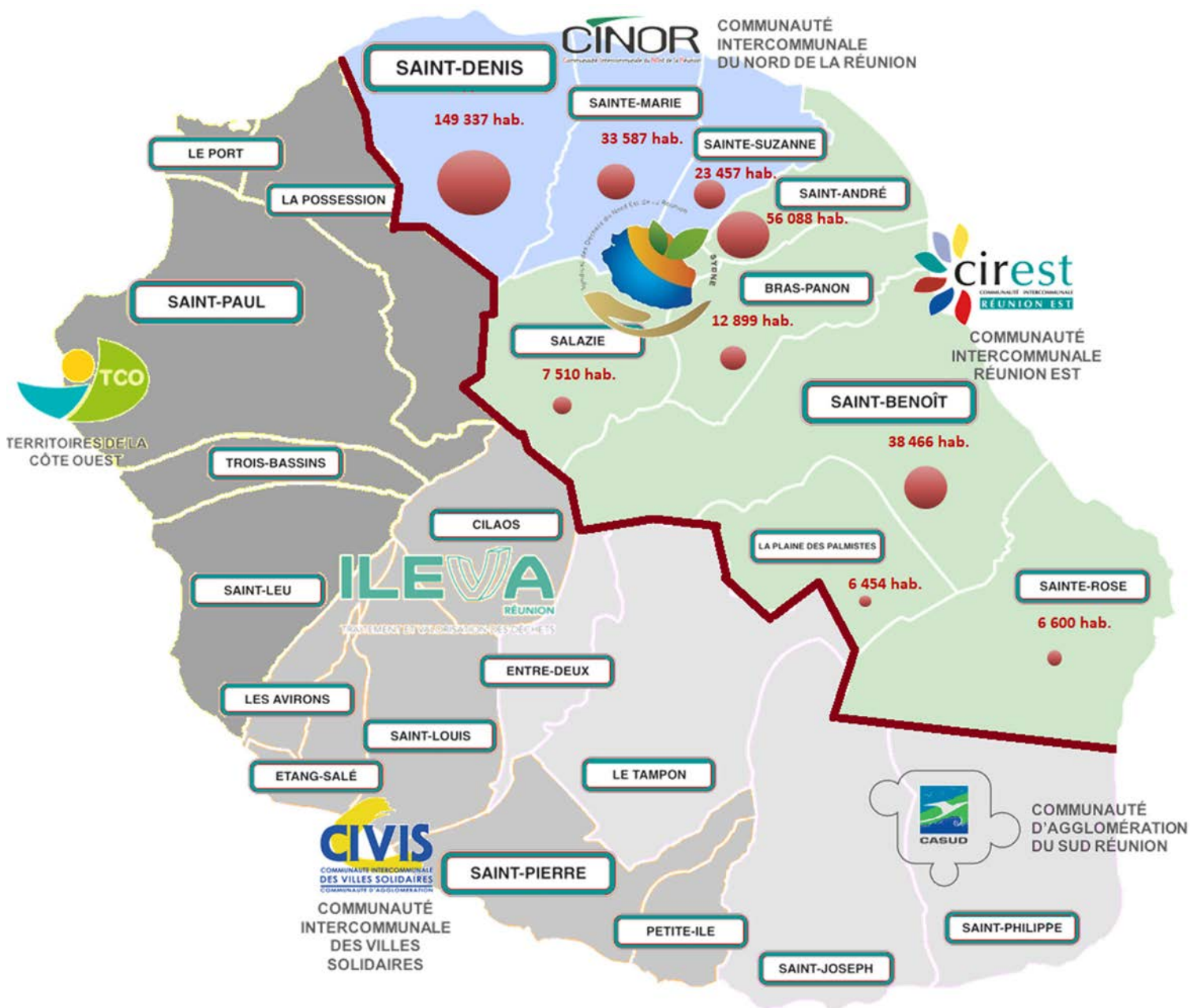
SYDNE, bassin Nord et Est de La Réunion.

A- TERRITOIRE

Et communes membres

Le SYDNE, Syndicat de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est de La Réunion, est un syndicat mixte ouvert. Il a pour objet le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est de La Réunion. Depuis la mi-septembre 2015, le siège du SYDNE est à Sainte-Marie (10 rue Pierre Marinier). Le territoire du syndicat s'étend sur une superficie de l'ordre de 102 713 hectares.

Créé par arrêté préfectoral n°5367/SG-DRTCv-1 du 24 décembre 2014, il regroupe, 2 structures intercommunales (communautés d'agglomération) la CINOR et la CIREST soit 9 communes pour une population totale de **334 398 habitants** (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie, Bras-Panon, Saint-Benoît, La Plaine des Palmistes et Sainte-Rose) et la Région.



Source : recensement INSEE : population légale en janvier 2016 en vigueur au 1^{er} janvier 2019

B- COMPETENCES

Et missions

Les deux EPCI ont transféré au SYDNE la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » mais conservent la compétence « collecte et prévention des déchets ménagers ». Dans la pratique, chaque collectivité membre continue de s'occuper des différentes collectes et de la gestion des déchèteries ainsi que du transit et confie les déchets collectés au SYDNE.

Ainsi, la « compétence traitement » comprend :

- ↳ Le tri,
- ↳ La valorisation matière des matériaux recyclables,
- ↳ La valorisation organique,
- ↳ La valorisation énergétique,
- ↳ L'enfouissement.



SIEGE DU SYNDICAT

Le SYDNE traite donc les déchets recyclables issus des collectes sélectives, les ordures ménagères résiduelles, les encombrants, les déchets des déchèteries issus des particuliers et des professionnels ainsi que ceux des artisans, des commerçants qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages via un contrat de redevance spéciale d'élimination.

Les missions principales du SYDNE consistent donc en :

- ➔ La gestion du traitement des déchets produits en optimisant l'exploitation des équipements existants ou en ayant recours à des prestataires de traitement extérieurs,
- ➔ L'organisation et la mise en œuvre d'une nouvelle politique de valorisation des déchets ménagers collectés sur l'ensemble de son territoire, à travers la réalisation de nouveaux équipements performants et respectueux de l'environnement.

C- INSTANCES

Et organisation fonctionnelle

1 ♦ Le Comité et le Bureau syndical

Le SYDNE est administré par un comité syndical qui définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et de modalités de gestion du service. Ce dernier est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de chacun des adhérents du syndicat. Chaque délégué titulaire a un suppléant désigné en même temps et dans les mêmes conditions qui siège uniquement en l'absence du délégué titulaire avec voix délibérative.



Les 11 membres du comité et du bureau syndical

Composition du Comité Syndical

Collectivités	Membres	Titulaires	Suppléants
CINOR	Président	Gérald MAILLOT	Yvette DUCHEMANN
CIREST	1 ^{er} Vice-Président	Jean-Paul VIRAPOULLE	Nadia TIPAKA
CINOR	2 ^{ème} Vice-Président	Josette OGIRE	Johnny ADEKALOM
CINOR	3 ^{ème} Vice-Président	Ravy VELLAYOUDOM	Vivienne DALLEAU
CINOR	Élus	Maurice GIRONCEL	Patrick GERBANDIER
CINOR	Élus	Georges VINGUETTAMA	André M'VOULAMA
CINOR	Élus	Fernande ANILHA	Antonio GRONDIN
CIREST	Élus	Henri CHANETEF	René HOAREAU
CIREST	Élus	Daniel GONTHIER	Gilles JEANSON
CIREST	Élus	Bruno MAMINDY PAJANY	Stéphane FOUASSIN
REGION REUNION	Élus	Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE	Dominique FOURNEL

2 ♦ L'organisation administrative : structuration du SYDNE

En 2019, l'équipe du SYDNE est composée de 9 collaborateurs organisés en 3 pôles et trois contrats d'apprentissage. La convention de mutualisation de « services support » Informatique - Finances – Ressources Humaines a été maintenue en 2019.



3 ♦ Organigramme de fonctionnement du SYDNE



4 ♦ **Autres éléments de fonctionnement : l'ajustement de la contribution syndicale**

En 2019, la contribution des EPCI membres est calculée selon une clé de répartition évoquée ci -avant. Cette clé de répartition est de **65,1%** pour la **CINOR** et **34,9%** pour la **CIREST** et s'applique sur l'ensemble des dépenses du Syndicat.

Il a été convenu de maintenir pour 2019, la clé de répartition de la contribution de chaque EPCI qui ne tienne pas compte uniquement du tonnage de déchets produit par chaque agglomération.

En effet l'ajustement de cette contribution prend en compte les différences affichées, en matière de potentiel fiscal des territoires, de population, pour tenir compte au mieux des spécificités des territoires.

5 ♦ **Site Internet du SYDNE**

En 2017, le syndicat a mis en place un site Web.

Cet outil de communication est disponible sous le lien www.sydne.re.

Il a pour objet principal de présenter la structure du syndicat, ses activités, ses équipements, son fonctionnement, ses projets, etc...

Mais plus largement, il a également vocation de faire découvrir au grand public, petits et grands, le monde des déchets afin qu'ils puissent également en être acteur.

A ce titre, il intègre des jeux et quiz, des actualités, des chiffres, un lien de contact pour le public auprès du SYDNE.



Partie 2: COMMANDE PUBLIQUE ET CONTRATS DE VALORISATION

SYDNE gère l'ensemble des prestations de traitement des déchets ménagers

A- MARCHES PUBLICS DE SERVICE ET AUTRES

Le traitement et la valorisation des déchets nécessitent de passer de nombreux marchés publics, selon diverses procédures (appels d'offres ouverts, marchés à procédure adaptée...), auprès de divers prestataires.

Objet du contrat	Titulaire du contrat	Début du contrat	Fin de contrat	Localisation des équipements de traitement
Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDnD)				
Stockage des déchets non dangereux du SYDNE	SUEZ RV REUNION	02/01/2016	01/01/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Sainte-Suzanne
Valorisation des Ordures ménagères résiduelles et des Encombrants				
Marché de prestation de service de tri, traitement, stockage, valorisation, enfouissement et de valorisation des déchets non dangereux pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la commune de Sainte-Suzanne lieu-dit "Les Trois Frères"	INOVEST	2019	2034 (15 ans à compter de l'OS de démarrage des prestations)	Sainte-Suzanne
Centres de broyage, de compostage et analyses physico-chimique des déchets verts				
Valorisation des déchets verts issus du centre de transit de la Jamaïque (lot 1)	NICOLLIN REUNION transport Sous-traitant Recyclage de l'Ouest	20/06/2016	19/06/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Saint-Denis
Valorisation des déchets verts réceptionnée sur la plate-forme de broyage de la Jamaïque (lot 2)	SUEZ RV REUNION	07/07/2016	06/07/2021 (2 ans reconductible 3 fois un an = 5 ans)	Saint-Denis
Exploitation de la plateforme de compostage des déchets verts située à Sainte-Rose	GREEN TROPICAL CIRCLE	06/06/2017	05/06/2022 (5 ans)	Sainte-Rose
Valorisation des déchets verts du SYDNE Bassin Est	CITEVA Sous-traitant DSDN	02/12/2016	30/09/2020	Saint-André
Prestations de broyage de déchets verts des communes de Saint-Benoit, Plaine des Palmistes et Bras-Panon	VALOREST	01/09/2014	31/08/2019 (5 ans)	Bras-Panon
Centre de tri de déchets recyclables				
Reprise des papiers issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDNE, éligibles aux soutiens financiers de CITEO.	VALOI	12/10/2018	30/06/2020	Sainte-Marie



Tri et conditionnement des déchets recyclables du SYDNE	VAL OI	02/01/2017	01/01/2021 (1 an reconductible 3 fois un an = 4 ans)	Sainte-Marie
Valorisations des pneus usagés	SOLYVAL	24/04/2015	23/06/2020	Le Port
Convention constitutive d'un groupement de commandes (CINOR/SYDNE/CIREST) Dépollution et Valorisation des Déchets métalliques				
Collecte et valorisation des véhicules hors d'usage et épaves de moins de 3,5 tonnes (lot 1)	A2P	01/03/2019	01/03/2020	A2P La Possession
Enlèvement et valorisation des déchets métalliques collectés sur voies publiques (lot 2)	A2P	01/03/2019	01/03/2020	A2P La Possession
Enlèvement et valorisation des déchets métalliques en vrac sur le territoire de la CIREST	CDA A	01/01/2019	01/01/2021	CRMM Sainte-Marie
Prestations intellectuelles : Conseil Juridique				
Droit de l'Urbanisme, de la construction et de la gestion des équipements, de l'aménagement, de l'environnement, droit de la domanialité publique et privé et des procédures d'acquisition et de cessions de biens immobiliers (lot 1)	SELARL PARME AVOCATS	17/06/2017	16/06/2019	
Droit de la commande publique (passation et exécution lot 2)	Alain Bensoussan Selas	17/06/2017	16/06/2019	
Finances publiques et droit fiscal applicable à l'EPCI (lot 3)	LLC et ASSOCIES	17/06/2017	16/06/2019	
Droit applicable en matière de fonctionnement institutionnel de l'EPCI, droit de la responsabilité (lot 4)	Alain Bensoussan Selas	17/06/2017	16/06/2019	
Prestations intellectuelles : Etudes techniques				
Mission de Maitrise d'œuvre pour la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur le site de La Montagne	SAFEGE	31/05/2016	Résilié	La Montagne
Mission d'AMO pour la définition, conception et réalisation d'un CGMD	EGIS STRUCTURE ENVIRONNEMENT	15/04/2016	Suspension	
Etude de faisabilité et programmation en vue de l'implantation d'une unité de traitement des DV sur Saint-Benoît	GIRUS GE	07/06/2017	2020	Saint-Benoît
Etude de programmation de la fonction de tri recyclables secs des déchets ménagers et assimilés à La Réunion	GIRUS GE	27/06/2018	31/12/2020	



B- CONTRATS DE VALORISATION

Le tri et le recyclage génèrent trois recettes différentes :

Contrats CITEO

CITEO est un éco-organisme en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2019 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans. La mission de CITEO est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis en marché en France dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur.

- Emballages ménagers

Le barème F du CAP (Contrat pour l'Action et la Performance) finance le dispositif de collecte sélective en encourageant, en incitant et en valorisant la performance de chaque collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Ce contrat initialement prévu pour 5 ans a été signé par les deux EPCI jusqu'en décembre 2019. Des discussions sont en cours pour redéfinir les conditions du contrat et éventuellement le reconduire.

Le calcul des soutiens reversés aux collectivités intègre notamment la quantité de matériaux recyclés, la performance du recyclage, le respect d'un niveau de qualité des matériaux, les actions de communication et de sensibilisation sur les gestes de tri, l'aspect de développement durable...

- Papiers Graphiques

Les EPCI ont choisi de signer le contrat Papiers Graphiques avec CITEO pour une durée de 5 ans (2018-2022). Ce contrat permet de financer et accompagner la collecte, le tri et le recyclage des papiers. Son action vise un développement durable de la filière papier.

Contrat de valorisation des papiers et des Journaux/Revue/Magazines

Le SYDNE est signataire d'un contrat de prestation de service concernant la valorisation des Papiers/Journaux/Magazines avec la société GREEN BIRD, ce contrat qui devait se terminer fin 2018, a été résilié en Septembre 2018. Un nouveau contrat a été conclu avec VAL OI.

La totalité des soutiens financiers issus de CITEO est directement perçue par les collectivités membres (CINOR et CIREST).



Partie 3: EQUIPEMENTS ET MODES DE TRAITEMENT

Les équipements de traitement du SYDNE sont répartis sur le secteur Nord et Est pour relier et fédérer l'ensemble du territoire.

A- EQUIPEMENTS

SYDNE s'appuie sur les équipements suivants pour assurer sa compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés :

	LOCALISATION	EQUIPEMENTS
	Le Port	Centre de pneus au Port (SOLYVAL)
	La Possession	Centre de récupération de déchets : Véhicules Hors d'usage, métaux et autres (A2P)
	Saint-Paul	Plateforme de broyage des déchets verts (Recyclage de l'Ouest)
BASSIN NORD	Sainte-Marie	Centre Véhicules Hors d'usage (CDAA)
	Saint-Denis	Plateforme de transit de déchets verts de La Jamaïque (CINOR)
	Saint-Denis	Plateforme de broyage des déchets verts de La Jamaïque (SYDNE)
	Sainte-Suzanne	Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (SUEZ)
	Sainte-Marie	Centre de tri des déchets d'emballages recyclables secs (VAL OI)
BASSIN EST	Sainte-Rose	Plateforme de compostage des déchets verts de Sainte-Rose (SYDNE)
	Saint-André	Plateforme de broyage des déchets verts de Ravine Creuse (DSDN)
	Bras-Panon	Plateforme de broyage des déchets verts de Ma Pensée (VALOREST)

En annexe la fiche d'identité de chaque équipement indique leur objectif et son fonctionnement.



B- MODE DE VALORISATION ET DE TRAITEMENT

La destination et le mode de traitement de chaque déchet sont référencés ci-après :

Déchets	Installation de traitement ou prise en charge	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles	ISDnD	Stockage
Encombrants	ISDnD	Stockage
Gravats/Inertes	ISDnD	Valorisation/Réemploi
EMR & JRM	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Cartons	Centre de tri VAL OI	Tri et recyclage
Verre	Prestataires	Recyclage
Déchets verts	Plateforme broyage ou compostage	Broyage, compostage
Métaux	Prestataires CDAA & A2P	Tri et recyclage
Pneus	Prestataires SOLYVAL	Recyclage



Partie 4: ACTIONS 2019 ET ORIENTATIONS FUTURES

Le syndicat présente les actions menées pour l'année 2019, ainsi que ces nouvelles orientations en matière de traitement des déchets sur le territoire Nord-Est.

20

A- CENTRE MULTI FILIERES DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (CGMD)

Le SYDNE vise à mettre en œuvre à courte échéance une stratégie de traitement multi-filières des déchets qui soit pérenne et durable. Notre stratégie s'inscrit dans le cadre et les objectifs suivants :

- **Respect des orientations de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte** (hiérarchie des modes de traitement de déchets notamment). En ce sens, l'approche du SYDNE intègre les étapes successives suivantes :
 - ✓ Favoriser en priorité le réemploi et le recyclage des déchets ;
 - ✓ Puis assurer une valorisation matière et énergétique des déchets valorisables ;
 - ✓ Et enfin éliminer les déchets ultimes non valorisables, par enfouissement.

- **Contexte incitatif national** : le cadre fiscal actuel prône un abandon du tout enfouissement, pour passer sur de la valorisation.

En effet, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) relative au stockage des déchets prévoit une augmentation très importante : actuellement de 18,75 €/t pour le SYDNE, elle évoluerait jusqu'à 65 €/t en 2025 (+37%/an) ou 47,75 €/t avec abattement DOM. A contrario, la valorisation électrique des déchets à la Réunion prévoit une exonération de TGAP ;

Le syndicat prévoit donc une sortie du mode de gestion actuel des déchets (notamment pour les Ordures Ménagères Résiduelles et les Encombrants, gisements les plus importants du SYDNE, environ 140 000 t/an), soit le « tout enfouissement », mode de traitement obsolète sans valorisation.

- **Enjeu de continuité de service public** : notre stratégie repose également sur la nécessité absolue d'assurer la continuité du service public du traitement des déchets ménagers et assimilés.

L'exutoire actuel d'enfouissement des déchets utilisé par le SYDNE (ISDND de Sainte-Suzanne) arrivera prochainement à saturation, vers fin 2020 voire le tout début de l'année 2021, soit dans 2 ans. Le territoire serait alors exposé à un risque sanitaire en cas de rupture de service.

Sous réserve du respect des échéances calendaires de la stratégie du SYDNE, la durée de vie de cet exutoire devrait pouvoir être prolongée jusque mi 2023, ce qui permettra d'assurer la continuité du service public entre le mode de gestion actuel et les projets du SYDNE.



Au vu de ces différents enjeux prédominants, les élus du SYDNE ont majoritairement décidé de changer de mode de traitement dès à présent, en privilégiant le tri optimisé. Ces évolutions vont permettre une valorisation maximale de nos déchets. Aujourd'hui, toutes nos ordures ménagères sont enfouies. Demain, nous proposons de réduire de 70% cet enfouissement.

En effet lors de sa séance du 26 avril 2017, le comité syndical a d'abord redéfini le modèle de Gestion Multi-filières des Déchets pour le territoire du SYDNE. Ce dernier vise à assurer le traitement des déchets ménagers et assimilés ainsi que la valorisation des flux associés. Concrètement, cette stratégie repose sur l'émergence de trois équipements de traitement de déchets complémentaires (voir également synoptique de la stratégie SYDNE ci-après) :

- 1) Le Centre de Tri Optimisé (CTO) : le CVMF (Centre de Valorisation Multi-filières) d'Inovest :

Le traitement optimisé des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) et des ENC (Encombrants) est prévu sur la base de la passation d'un marché négocié de prestations de service. Ce service a pour objectifs :

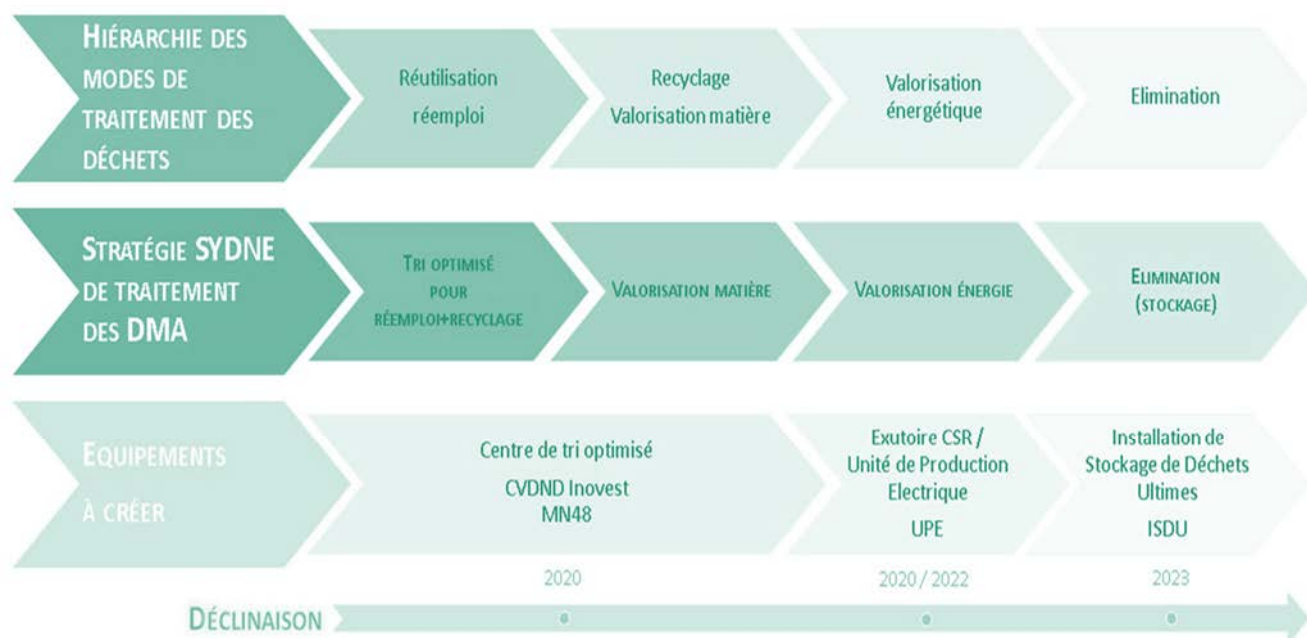


- ✓ La séparation des flux pour permettre la valorisation (matière, organique et énergétique) des déchets ménagers collectés ;
- ✓ La préparation d'un CSR (Combustible Solide de Récupération) à partir des matières à fort pouvoir calorifique des déchets, à des fins de valorisation énergétique ;
- ✓ La compatibilité de l'équipement avec les objectifs de tri à la source des biodéchets bien avant l'échéance 2025 de la Loi de Transition Energétique et Croissance Verte, ce en fonction des choix de collecte opérés par les deux EPCI, CINOR et CIREST, en charge de cette compétence.

2) Une unité de production d'électricité (UPE), utilisant le Combustible Solide de Récupération (CSR) produit comme combustible principal afin de contribuer à la substitution de combustible fossile tel que le charbon.

3) Une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU), qui visera à assurer l'élimination des Déchets Ultimes du territoire qui n'auront pu faire l'objet d'une valorisation.

STRATEGIE DU SYDNE EN MATIERE DE TRAITEMENT MULTI FILIERES DES DECHETS



1 ♦ Centre de Tri Optimisé (CTO) : le CVMF d'Inovert

Une 1ère étape a été franchie fin 2017 avec la passation, du marché négocié « de prestations de service de tri, traitement, stockage, enfouissement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés pour le compte du SYDNE au centre de valorisation des déchets non dangereux situé sur la Commune de Sainte-Suzanne, lieu-dit les trois frères », avec la société INOVEST.

Le CVMF (Centre de Valorisation Multi Filières) d'INOVEST dont la mise en service, initialement prévue au 2^{ème} semestre 2019, est reportée vers le second semestre 2020 en raison des recours juridiques suivi de la crise sanitaire liée au Covid-19. Cet équipement a fait l'objet des autorisations nécessaires au titre du Code de l'Environnement (réglementation ICPE), via un arrêté délivré par le Préfet le 15/09/2016, et en totale conformité avec le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PDPGDND) de La Réunion du 23 juin 2016 qui prescrit la réalisation d'un seul équipement de ce type sur le territoire nord-est de la Réunion, au vu des besoins de traitement identifiés.

Bien que le contrat de prestation de services passé entre SYDNE et Inovert fasse actuellement l'objet d'un contentieux juridique, cet équipement constitue désormais la seule et unique installation de tri-préparation



de ses déchets concrète et possible d'un point de vue réglementaire, dans les délais impartis (pour assurer une continuité de service public), et à des conditions économiques équilibrées.

Ainsi depuis 2018, ce marché établi permet au SYDNE d'être en capacité de disposer des informations nécessaires afin de définir plus précisément sa politique de gestion multi filières et dimensionner les équipements aval.

En effet ce marché de tri optimisé permet de disposer :

- Des performances attendues sur le tri nécessaire pour extraire les matières valorisables, à partir des déchets ménagers et assimilés (Ordures ménagères résiduelles, Encombrants, ...) ;
- Des caractéristiques du CSR produit, ainsi que des quantités associées ;
- Des engagements sur les prestations prises par INOVEST, et de mesurer leur incidence sur le dimensionnement des équipements aval.

2 ♦ Unité de Production Electrique (UPE) :

Le SYDNE poursuit sa stratégie sur l'utilisation du CSR en substitution du charbon, sur la base des résultats de la 1ère phase expérimentale de caractérisation rendues par ALBIOMA en décembre 2016, qui a défini les premières conditions techniques plutôt favorables d'acceptation de ces matières au sein de leurs équipements mais aussi compte tenu des performances possibles et offertes par le marché négocié avec INOVEST.

L'Unité de Production Electrique (UPE) qui sera dédiée à cette filière assurera la valorisation énergétique du CSR (Combustible Solide de Récupération) qui sera produit sur le CVMF d'Inovest (env. 70 000 t/an).

La filière CSR sera opérationnelle dès le démarrage de la production de ce combustible par Inovest (pour que cette matière valorisable ne vienne pas consommer inutilement le vide de fouille de l'ISDND et accélérer sa saturation). Cette pérennisation se produira en deux temps, sous couvert du contrôle et de la validation du SYDNE, au regard de sa compétence de traitement des DMA :

- En premier lieu dès 2020 transitoirement par Inovest, tel que prévu à son contrat de prestation de service (hypothèse privilégiée : export temporaire du CSR pour valorisation énergétique extra territoriale),
- Puis par la mise en service d'une UPE. En 2018, trois hypothèses furent posées :
 - ✓ Valorisation en centrale thermique : l'exploitant de la centrale thermique de Bois rouge à St-André, Albioma, a étudié la faisabilité d'intégrer sur le site actuel une unité de combustion spécifiquement dédiée aux CSR. Il s'agit du scénario le plus probant pour le syndicat, tant du point de vue financier, que de délai de mise en service.
 - ✓ Valorisation au sein d'un équipement SYDNE : faisabilité d'assurer la valorisation des CSR de son territoire à partir d'une installation nouvelle et spécifiquement dédiée, sous maîtrise d'ouvrage publique. Cette hypothèse implique des investissements importants pour le syndicat, et induit un risque notable de retard ou d'échec (inacceptabilité sociétale, contentieux, dérive calendaire, voire rupture de service public).
 - ✓ Valorisation mutualisée avec ILEVA : le syndicat de traitement des DMA du territoire sud-ouest de la Réunion a opté pour la mise en œuvre de ses équipements de traitement de déchets, dont une unité de valorisation énergétique des CSR. Cette hypothèse implique également des investissements pour le syndicat, des surcoûts de transport, et induit un risque notable de retard ou d'échec (inacceptabilité sociétale, contentieux, dérive calendaire, voire rupture de service public).

En 2019, l'hypothèse de valorisation en centrale thermique sur le site d'Albioma Bois Rouge à Saint-André a été confirmée et se concrétise. Les partenaires INOVEST et ALBIOMA œuvrent au développement de la filière CSR du territoire.

3 ♦ Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) :

Les Déchets Ultimes de nature non dangereuse, principalement issus des installations de traitement de déchets du territoire du SYDNE (CVMF, UPE, ou autre origine en second lieu) qui n'auront pu faire l'objet



d'une valorisation seront enfouis au sein d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU). Portée par le syndicat, elle sera située sur le territoire nord-est de La Réunion, et mise en service courant 2023.

B- VALORISATION ORGANIQUE : LES EQUIPEMENTS DE VALORISATION DES DECHETS VERTS

Après un lourd travail de définition et de passation des marchés de prestation, 2019 aura été la première année stable pour le SYDNE dans la gestion des équipements de traitement des déchets verts avec tous les marchés de prestations de services (exploitation de plateformes, traitement et valorisation des déchets verts) fonctionnant en année pleine ; ceci permettant une meilleure visibilité et une optimisation quant aux performances de chaque structure et donc en terme de coût global de gestion.

Le SYDNE poursuivra sa recherche de diversification de ses modes de traitement et valorisation des déchets verts et de gestion multi-filière à l'échelle de son bassin, notamment par l'étude de la filière énergétique de la biomasse.

1 ♦ Traitement des déchets verts de la plateforme de la Jamaïque :

Après avoir fait l'objet d'une déclaration au titre des ICPE depuis février 2016 et suite à des démarches administratives environnementales complémentaires menées par le SYDNE, l'installation a obtenu son Arrêté d'Autorisation d'Exploiter en juin 2016.

Cet arrêté permet l'exploitation de la plateforme à pleine capacité, à savoir 16 000 tonnes de déchets verts traités par broyage par an, ce qui représente environ 40 % du gisement global du SYDNE.

Le marché attribué en 2016 à la société SUEZ pour mettre en œuvre son fonctionnement s'est poursuivi en 2018 et 2019 dans le cadre d'une tranche ferme qui consiste en le broyage des déchets verts préalablement triés, suivi de leur écoulement dans une filière conforme à la réglementation. Le tonnage traité en 2019 sur cette plateforme est de 12 961 tonnes.

En parallèle, au cours du 2ème semestre 2018, la tranche conditionnelle du marché de valorisation des déchets verts issus de ce site, correspondant à une « phase d'essai » de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique, a été entérinée, en partenariat avec la société ALBIOMA. Elle a été poursuivie en 2019, afin de définir la faisabilité et les opportunités de pérennisation de la filière énergétique des déchets verts de la collectivité à l'échelle industrielle.

En effet, 2020 devrait donc voir se confirmer l'opportunité et la faisabilité technico-économique de la mise en œuvre d'une solution alternative pour la valorisation des déchets verts sur son territoire. Cette tranche conditionnelle devrait permettre la réalisation d'un protocole pour produire un broyat dont la qualité permettrait sa valorisation énergétique au sein de la centrale thermique de Bois Rouge (CTBR). A l'issue de cette phase test, les paramètres du procédé en vue de la production d'une biomasse de qualité destinée à la valorisation énergétique à plus grande échelle devrait pouvoir être figée.



2 ♦ Traitement des déchets verts sur le site de Sainte-Rose :

Cette plateforme dispose d'une capacité de traitement par compostage de 7 800 tonnes de déchets verts entrants soit environ 19 % du gisement global du SYDNE.

Le nouveau marché d'exploitation attribué en juin 2017 à la société GTC (filiale de HC Environnement) aura été en 2018 et 2019 dans sa continuité avec notamment la mise en service d'un nouveau pont de pesée dimensionné pour accueillir tout type de véhicules et permettant un suivi à distance et la mise en œuvre d'un nouveau procédé de compostage basé sur des outils et équipements performants tels qu'un retourneur d'andains mis en service en juin 2018.

En 2020, le hangar de la plateforme devrait également faire l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre aux fins de travaux, en vue d'optimiser la protection aux intempéries des andains de compost en maturation qui y sont stockés.

L'objectif étant d'assurer la continuité de service et d'obtenir un compost de qualité à des coûts optimisés.

3 ♦ Traitement des déchets verts sur les sites des prestataires :

Des marchés lancés et attribués en 2016 dans lesquels la conformité administrative et technique en matière d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement a été exigée, ont permis, en 2019, dans la continuité de 2018, de garantir le traitement du reste du gisement de déchets verts sur des plateformes privées et un écoulement des produits issus des procédés dans le respect de la réglementation.

Sur le Bassin Est, les marchés arrivant à échéance en 2019, une nouvelle procédure a été lancée afin de pouvoir traiter les gisements autres que ceux destinés à la plateforme de compostage.

Traitement des déchets verts par broyage et compostage sur les sites actuels						Variation 2019/2018
POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
TOTAL Traité	40 789 tonnes	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 001 tonnes	-15%
TOTAL Valorisé	37 044 tonnes	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 253 tonnes	-16%
Coût de traitement € TTC	4 010 518 €	2 711 891 €	2 964 254 €	3 776 017 €	3 140 937 €	-17%

Le tonnage de déchets verts est en diminution notable par rapport à 2018 car contrairement à l'année 2018, il n'y a pas eu d'évènements cycloniques en 2019.

4 ♦ Perspectives et projets en matière de traitement des déchets verts

Conformément à notre stratégie globale de gestion des déchets verts, le déploiement de nouvelles unités de traitement doit répondre autant que possible à un objectif de répartition territoriale privilégiant l'implantation d'équipements de « semi-proximité ». Ce maillage doit permettre de s'adapter aux schémas de collecte des déchets verts de la CINOR et la CIREST afin de maîtriser le coût global de gestion.



4-1 Projet de plateforme de Traitement des déchets verts sur le site de la Montagne :

Depuis sa création en 2015, le SYDNE, porte un projet d'installation de valorisation des déchets verts, sur le quartier de la Montagne à Saint-Denis.

Ce projet présente un intérêt collectif fort basé sur un principe d'économie circulaire localisé. En effet, il vise à améliorer le cadre de vie et le service public offert aux usagers. Ayant pour objet de gérer les déchets verts de La Montagne en complète autonomie (collecte des déchets verts du quartier par la CINOR, traitement in-situ par le SYDNE, redistribution des broyats préférentiellement aux administrés et aux professionnels de La Montagne, pour une valorisation agricole locale), il contribuera à fournir un service de proximité apte à traiter les cas récurrents de saturation de déchets verts du quartier, à dynamiser l'activité agricole de la zone (besoin en compost et en broyat produit à proximité pour s'affranchir des coûts de transport de la matière), et à désengorger le trafic routier des rampes de La Montagne (les déchets verts du quartier sont actuellement acheminés jusqu'à la Jamaïque).

Néanmoins, la principale difficulté du projet qui participe à son inertie, porte sur la maîtrise foncière de la future installation. En effet, le projet a jusqu'à présent connu quatre opportunités successives de maîtrise foncière :

- Ancienne décharge de La Montagne : La CINOR porte depuis 2014 la réhabilitation de l'ancienne décharge de la Montagne. En parallèle, elle lance un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une plateforme de broyage de déchets verts sur cette décharge, foncier de la municipalité. A sa création, le SYDNE reprend la gestion de cette mission, et initie les études préliminaires de maîtrise d'œuvre, en juin 2016, suite aux avancées de la mission de réhabilitation du site portée par la CINOR. Enfin, en mars 2018, cette opportunité foncière est abandonnée, après conclusions des études de réhabilitation de la décharge de la CINOR qui indiquent que l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sur la décharge induirait des contraintes techniques et financières, ainsi qu'en raison de l'émergence d'une future zone de logements voisins (domaine des Brises). La mission de maîtrise d'œuvre en cours fut résiliée en conséquence ;
- Lieux dits « Motocross », et « Moulin Cader » : Le SYDNE a procédé en septembre 2018 à une étude d'implantation urbanistique sur ces deux emprises foncières potentielles proposées par la commune, afin de définir la meilleure opportunité foncière. Les contraintes urbaines étudiées (SAR, PLU, réglementation installation classée pour le traitement de déchets) indiquaient que l'implantation du projet était plus adéquate sur la zone de Moulin Cader, sous réserve de modification du PLU. Les conclusions de cette étude furent transmises à la mairie qui a été sollicitée pour se positionner sur la demande de maîtrise foncière du SYDNE. Cette requête n'a pu obtenir de suite.
- Jardins de Cocagne : une opportunité foncière a été identifiée en avril 2019 avec l'ALIE (association de réinsertion sociale, qui exploite une activité de maraichage en agriculture biologique dénommée les Jardins de cocagne, sur une parcelle municipale) et en appui avec les élus locaux de la municipalité, le SYDNE a procédé entre juin et septembre 2019 à une étude urbanistique de la parcelle. Les conclusions de l'analyse indiquent la possibilité d'implantation d'une installation de traitement de déchets verts sous conditions. Dans ce cadre, la ville de Saint-Denis a émis un avis favorable pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle visée pour l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, par courrier du 8 novembre 2019.

Ainsi, au vu de cette avancée favorable, le projet se poursuivra courant 1er semestre 2020, par le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre. Par la suite, les travaux devraient être réalisés durant l'année 2021.

4-2 Projet de plateforme de Traitement des déchets verts sur Saint-Benoit :

Dans le cadre du développement des activités de traitement de déchets verts, la CIREST a proposé au SYDNE une opportunité foncière pour la réalisation d'une plateforme de traitement de déchets verts sur la commune de Saint Benoît sur un terrain de l'EPCI se situant à proximité de la station d'épuration.



Ainsi, en partenariat avec l'EPCI (propriétaire foncier, collecteur de déchets verts, ancien porteur de projet, et future compétence assainissement), et l'EPFR (portage foncier), le SYDNE a obtenu en 2016 l'accord de la Ville de Saint-Benoît (aspects urbains, potentialités du projet vis-à-vis des boues de la STEP municipale limitrophe) pour effectuer une demande d'adaptation du PLU sur cette zone afin de rendre la zone compatible avec l'implantation d'une installation de traitement de déchets verts, dans le cadre du projet de modification du PLU porté par la ville. Ce projet de modification du PLU en cours d'enquête publique vers fin 2019, devrait être approuvée vers février 2020.

En parallèle, depuis mi 2019, le SYDNE a procédé à la réalisation d'une étude de faisabilité du projet et de programmation des équipements en vue d'étudier et de comparer des procédés de broyage, de compostage et de co-compostage avec les boues de la STEP. Réalisée par le bureau d'études GIRUS, elle se finalisera début 2020 (réalisation d'un programme de maîtrise d'œuvre).

Dans ce cadre, l'année 2020 devrait être consacrée à la désignation d'un maître d'œuvre, puis à la réalisation des 1ères études de conception et de maîtrise d'œuvre. Le cas échéant, l'acquisition des terrains auprès de la CIREST sera également réalisée. Par la suite, après obtention des autorisations environnementales préfectorales (arrêté ICPE) en 2021, les travaux de l'installation pourraient alors être réalisés en 2022.

C- VALORISATION MATIERE

Dans le contexte local de saturation du centre de stockage des déchets à l'horizon fin 2020 voire au tout début 2021, les objectifs d'une part de réduction de la production des déchets et d'autre part de valorisation afin de détourner de l'enfouissement les déchets potentiellement recyclables, sont déterminants pour le territoire et constitue le socle de la politique de gestion des déchets.

Pour ce faire, le scénario multi-filières du SYDNE a d'abord priorisé le tri optimisé des ordures ménagères (OMR) afin de maximiser le recyclage matière avant tout autre valorisation notamment énergétique.

Pour les autres déchets déjà collectés de manière séparative par les 2 EPCI compétentes que sont la CINOR et la CIREST, ils seront valorisés dans le cadre de prestations externalisées.

1 ♦ Tri et valorisation des déchets recyclables secs

Le tri et le conditionnement des déchets recyclables secs en vue de leur valorisation sont réalisés via un marché public de prestation de service attribué à l'entreprise VALOI sur son centre de tri situé à Sainte-Marie.

Des travaux de modernisation du site, réalisés en 2018 et 2019, ont favorisé de meilleurs gestes de tri, dans l'objectif d'atteindre de meilleurs taux de performances.

En 2020 il s'agira d'axer les efforts sur la diminution des refus à enfouir. Cela passera par une collaboration entre les différents acteurs (EPCI, SYDNE, collecteurs, médiateurs, opérateurs du centre de tri).

Le SYDNE veillera de même à optimiser et garantir les recettes liées à la reprise des matériaux dont les papiers valorisables par des procédures de contrôles d'autant plus rigoureuses de la qualité des gisements entrants et sortants.

C'est ainsi que le SYDNE s'impliquera davantage dans le jeu d'acteurs entre les EPCI et les Eco-Organismes dans le cadre des conventions établies.





Traitement de la collecte sélective et du verre

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	Variation 2019/2018
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
Total Traité (y compris le verre)	13 182 tonnes	13 165 tonnes	13 936 tonnes	14 282 tonnes	14 306 tonnes	+0,2%
Ratios kg/ habitant/an	40,53 kg/hab./an	40,50 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an	42,89 kg/hab./an	42,98 kg/hab./an	-0,3%
Le verre	3 095 tonnes	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 904 tonnes	+6%
Déchets recyclables hors verre	7 639 tonnes	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	-2%
TOTAL Valorisé (y compris le verre)	10 734 tonnes	10 761 tonnes	11 466 tonnes	11 466 tonnes	11 522 tonnes	+0,5%
Coût de traitement € TTC	2 448 705 €	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	-1%

2 ♦ Valorisation des autres déchets

Dans le cadre de conventions de groupement de commandes avec chacun des EPCI membres du SYDNE pour la passation des marchés publics, la CINOR et la CIREST gèrent la collecte des déchets métalliques et le SYDNE en assure la valorisation.

Les marchés de valorisation des déchets métalliques en vrac et des déchets métalliques issus des déchetteries lancés en 2018 ont permis d'augmenter les montants des recettes attendues et se poursuivront en 2019.

Ce sont les déchetteries qui accueillent les déchets métalliques en vrac.

Ainsi, en 2019, 6 115 tonnes de déchets métalliques ont été traitées au sein des sociétés CDAA/CRMM et A2Pen vue de leur exportation pour une valorisation.

Traitement des déchets métalliques

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	Variation 2019/2018
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
Métaux PAP	702	364	332	451	346	-23%
Métaux déchetteries	3 164	3 852	4 124	4 189	4 139	-1%
Pré-tri	435	378	321	326	165	-49%
VHU	873	993	974	874	1 465	+68%
TOTAL Valorisé	5 174 tonnes	5 587 tonnes	5 752 tonnes	5 841 tonnes	6 115 tonnes	+5%
Coût de traitement € TTC (dépollution CINOR)	-	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	-



Le coût de traitement des ferrailles de la CINOR représente une dépense et une recette de fonctionnement pour le syndicat.

Concernant les déchets ménagers et assimilés de travaux et bâtiments (dits « déchets inertes et gravats ») issus des déchèteries, actuellement ces déchets sont réemployés en tant que sous-couches routières à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

D- LE TRAITEMENT PAR STOCKAGE DES DECHETS DITS ULTIMES

Pour rappel, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) est passée de 32 €/tonne en 2015 à 15,06 €/tonne en 2016 en raison de l'effet cumulé d'une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux et de l'Accord DOM affectant d'un coefficient de 0,75 cette TGAP sur le territoire de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion. Cette TGAP s'établissait à 17,25 €/t en 2017 et à 18 €/t en 2018.

Le scénario en vigueur de la loi de finance 2019 qui maintient pour le moment ces mesures favorables, a maintenu cette TGAP à 18 €/ tonne pour l'année 2019 et prévoit une TGAP de 18,75€/tonne pour 2020.

Il convient néanmoins de rappeler la volonté du gouvernement de dissuader la « politique du tout enfouissement », non conforme à la loi de transition énergétique, en prévoyant de fortes augmentations de la TGAP dès 2021 pour ce mode de traitement.



1 ♦ Le traitement actuel des déchets non dangereux

Le traitement actuel des déchets ménagers et assimilés sur le bassin Nord et Est par stockage s'effectue sur l'ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne, par le biais d'un marché négocié sans mise en concurrence depuis janvier 2016, et qui se terminera fin 2020. Une quantité annuelle de l'ordre de 140 000 tonnes de déchets aura été traitée dans le cadre de cette prestation.

En 2019, ce sont près de **148 495 tonnes** (y compris les 7 800 tonnes de déchets inertes qui sont valorisés en réemploi) de déchets issus du SYDNE qui ont été admis sur l'ISDND, correspondant à un coût de **14 577 594€** contre 14 503 126 € en 2018.

Il convient de noter la nécessité d'optimiser les activités actuelles de traitement des déchets par enfouissement et d'opter pour les solutions techniques permettant de diminuer la quantité des déchets à enfouir dans un enjeu à la fois économique de diminution des coûts et environnemental de prolongation de la durée de vie du centre de stockage actuel des déchets afin d'éviter une rupture de service public. En ce sens, le marché d'enfouissement devrait être remplacé en lieu et place par le marché négocié passé avec INOVEST consistant à assurer le tri optimisé et la valorisation des ordures ménagères et encombrants.

Stockage à l'ISDnD						Variation 2019/ 2018
POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
DMA	93 599	92 212	90 973	89 108	91 696	+3%
Encombrants	44 922	42 549	44 266	47 059	45 405	-4%
Inertes	5 186	5 356	5 310	3 085	-	-
Refus de tri DV	691	1 728	744	1 075	748	-30%
Refus de tri CS	-	1 663	2 470	2 836	2 784	-2%
TOTAL	144 398 tonnes	143 508 tonnes	143 763 tonnes	143 163 tonnes	140 633 (1) Tonnes	-2%
Coût de traitement € TTC	14 279 498 €	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126 €	14 577 594 €	+1%

(1) 148 495 tonnes avec inertes (+7 862 tonnes)



2 ♦ La réalisation d'une nouvelle Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU)

Dans le contexte actuel de la fin de vie prochaine de l'ISDND de Ste Suzanne et la nécessité d'une solution de traitement des déchets ultimes en concomitance au projet Multi filières, l'enjeu de réalisation de ce nouvel équipement dans un calendrier très tendu, est primordial.

Aussi, l'objectif du projet ISDU est de doter le SYDNE d'une Installation de Stockage de Déchets Ultimes (ISDU) à l'horizon 2023, qui viendra en appui au projet multi-filières et succèdera à l'actuelle ISDND (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux) de Ste-Suzanne exploitée par la société SUEZ, en vue d'assurer une continuité du service public d'élimination des déchets ultimes.

Au risque de remettre en cause l'objectif primordial de continuité de service, la prolongation de la durée de vie de l'ISDND actuel via le marché négocié de tri optimisé avec INOVEST a ici toute son importance dans notre stratégie de traitement des déchets, puisqu'elle permettra au SYDNE de mettre en œuvre les procédures et démarches administratives nécessaires à la création de la nouvelle ISDU.

Le projet ISDU porté par le SYDNE a été initié dès 2014.

La 1ère étape qui s'est terminée début 2019 consistait en une recherche foncière pour l'identification de sites potentiels pour une ISDU. Menée avec le BRGM, cette étude fut basée sur une analyse multicritère du territoire, à partir de critères environnementaux, techniques et économiques. Elle a permis de mettre en évidence 37 sites potentiels, et a abouti aux choix de 2 sites préférentiels finaux par le SYDNE pour approfondissement : un site sur Sainte-Suzanne, et un autre sur Sainte-Rose.

La 2ème étape qui est en cours a été initiée en avril 2019. Le SYDNE a pris l'attache d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, le bureau d'études ANTEA. Ses missions portent sur l'approfondissement technique du projet ISDU et des sites d'études : études géotechniques, définition de l'installation de stockage, assistance du syndicat dans le choix du site, le mode de réalisation et de gestion de l'équipement, ainsi que dans la maîtrise foncière. Ainsi, au cours de l'année 2019, l'AMO a réalisé une partie des études préalables de la mission : gestion des occupations temporaires des sites, diagnostic des sites, cadrage réglementaire, estimation du gisement de déchets, benchmark des procédés de stockage, pré- dimensionnement des équipements. L'année 2020 sera consacrée aux étapes suivantes de la mission : études de sols, topographie, choix du site final par le SYDNE, maîtrise foncière à l'amiable, programmation.

Quant aux travaux de l'installation, ils sont à ce stade planifiés à mi 2022 pour une livraison de l'équipement courant 2023.

Remarque : La stratégie initiale du SYDNE prévoyait une continuité de service entre la fin de vie de l'ISDND actuelle et l'émergence du nouvel équipement ISDU (transition planifiée en 2023), sous réserve de la mise en service du Centre de Valorisation Multi filières dès mi 2019, afin de détourner la part valorisable des OMR et des ENC de l'enfouissement. Du fait des deux années de contentieux sur le marché négocié de tri multi filières, la mise en service du CVMF d'Inovest étant désormais prévue vers mi 2020, l'étape d'enfouissement des déchets ultimes du territoire constituera désormais pour l'année 2023 un enjeu fondamental puisqu'elle est susceptible de rencontrer une difficulté de continuité de service.



Partie 5: INDICATEURS TECHNIQUES : LE TONNAGE TRAITÉ

SYDNE gère l'élimination des déchets ménagers et assimilés

▮ BILAN D'ACTIVITES DU SYDNE POUR L'ANNEE 2019

1 ♦ Les plateformes de broyage et de compostage des déchets verts

La filière de traitement des déchets verts s'organise autour de deux axes : un traitement biologique par compostage et un traitement physique par broyage.

Le coût de traitement des déchets verts est de 3 140 937 € en 2019 (dont les analyses physico-chimiques des déchets verts) pour un tonnage traité de 38 706 tonnes et valorisé de 37 822 tonnes.

Traitement des déchets verts par broyage et compostage						Variation 2019/2018
POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
TOTAL Traité	40 789 tonnes	43 231 tonnes	41 898 tonnes	46 078 tonnes	39 001 tonnes	-15%
Ratios kg / habitant /an	125,42 kg/hab./an	132,98 kg/hab./an	127,09 kg/hab./an	138,38 kg/hab./an	116,63 kg/hab./an	-16%
TOTAL Valorisé	37 044 tonnes	39 984 tonnes	41 154 tonnes	45 003 tonnes	38 253 tonnes	-15%
Coût de traitement € TTC	4 010 518 €	2 711 891 €	2 964 254 €	3 239 337 €	3 140 937 €	-17%
Ratios € / tonne/an	108,26 €/t./an	67,82 €/t./an	72,03 €/t./an	83,91 €/t./an	82,11 €/t./an	-2%

Les refus de tri représentent 748 tonnes en 2019.

En 2019, le compost a été cédé gratuitement aux agriculteurs et usagers.

Les broyats sont soit utilisés en amendement organique soit à des fins de test en couverture journalière en tant que bio-filtre pour atténuer les odeurs émanant des stocks de déchets à l'ISDND de Sainte-Suzanne.

2 ♦ Le centre de tri

Filiale du groupe SUEZ RV Réunion, le centre de tri VALOI situé dans la zone d'activité de la Mare à Sainte Marie, trie les déchets recyclables secs de la CINOR et de la CIREST dans le cadre du marché public de 4 ans qui a démarré au 02 janvier 2017 et qui se termine le 31 décembre 2020.

S'agissant des déchets recyclables hors verre, le gisement trié est de 7 600 tonnes pour l'année 2019. Les refus de tri représentent 2 784 tonnes en 2019.



La valorisation par type de déchets issus de la collecte sélective et leur tonnage est donnée ci-après :

Traitement de la collecte sélective et du verre						
POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398hab	Variation 2019/2018
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
Total Traité (y compris le verre)	13 182 tonnes	13 165 tonnes	13 936 tonnes	14 282 tonnes	14 306 tonnes	+0,2%
Ratios kg/habitant/an	40,53 kg/hab./an	40,50 kg/hab./an	42,27 kg/hab./an	42,89 kg/hab./an	42,78 kg/hab./an	-0,3%
Le verre	3 095 tonnes	3 340 tonnes	3 566 tonnes	3 694 tonnes	3 904 tonnes	+6%
Déchets recyclables hors verre	7 639 tonnes	7 421 tonnes	7 900 tonnes	7 772 tonnes	7 618 tonnes	-2%
TOTAL Valorisé (y compris le verre)	10 734 tonnes	10 761 tonnes	11 466 tonnes	11 466 tonnes	11 522 tonnes	+0,5%
Ratios kg/habitant/an	33,01 kg/hab./an	33,10 kg/hab./an	34,78 kg/hab./an	34,43 kg/hab./an	34,46 kg/hab./an	+0,1%
Coût de traitement € TTC	2 448 705 €	2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €	-1%
Ratios €/tonne/an	228,13 €/t./an	205,62 €/t./an	236,24 €/t./an	247,70 €/t./an	244,22 €/t./an	-1%

Le coût de traitement des déchets recyclables est de 2 813 859,00 € en 2019 contre 2 840 182,00 € en 2018 représentant une légère diminution de 1%.

3 ♦ L'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND)

Les déchets non dangereux non valorisables des deux EPCI (CINOR et CIREST) sont stockés dans l'installation de stockage des déchets non dangereux de Sainte Suzanne. Seuls les flux d'ordures ménagères, d'encombrants, d'inertes, de déchets placoplâtre, de refus tri de déchets verts et de refus issus de la collecte sélective ont été orientés vers cette installation. Le tonnage traité est de 146 076 tonnes (y compris les 8 600 tonnes de déchets inertes qui sont valorisés en réemploi) en 2019 contre 143 163 tonnes en 2018. Le coût de l'enfouissement est de 14 577 594 € en 2019 contre 14 503 126 € en 2018, une légère augmentation de 1%.

Ces tonnages comprennent les déchets inertes qui sont valorisés en réemploi sur le site de l'ISDND.





Stockage à l'ISDnD						Variation
POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.	2019/ 2018
Année	2015	2016	2017	2018	2019	
DMA	93 599	92 212	90 973	89 108	91 696	+3%
Encombrants	44 922	42 549	44 266	47 059	45 405	-4%
Inertes	5 186	5 356	5 310	3 085	-	-
Refus de tri DV	691	1 728	744	1 075	748	-30%
Refus de tri CS	-	1 663	2 470	2 836	2 784	-2%
TOTAL	144 398 tonnes	143 508 tonnes	143 763 tonnes	143 163 tonnes	140 633 (1) tonnes	-2%
Ratios Kg/ hab./an	444,00 kg/hab./an	441,44 kg/hab./an	436,07 kg/hab./an	429,93 kg/hab./an	420,56 kg/hab./an	-2%
Coût de traitement € TTC	14 279 498 €	13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126€	14 577 594 €	+1%
Ratios €/ t/an (Dont tonnage inertes)	98,89 €/t./an	90,60 €/t./an	95,61 €/t./an	101,30 €/t./an	98,17 €/t./an	-3%

(1) 148 495 tonnes avec inertes (+7 862 tonnes)

4 ♦ Autres déchets traités

Au-delà des flux de déchets « traditionnels », les déchèteries sont des points de collecte pour les filières REP suivantes : piles, batteries, lampes usagées, DEEE, textiles...

➤ Les piles

La mobilisation de l'ensemble des acteurs impliqués (services administratifs, bibliothèques, médiathèques, déchèteries et les écoles sur l'ensemble du territoire), a permis de collecter 1,23 tonnes de piles usagées pour l'année 2019 contre 7,72 tonnes en 2018.

➤ Les batteries

La CINOR et la CIREST ont collecté 137 tonnes de batteries sur l'année 2019 contre 102 en 2018. En 2019 notre partenariat avec l'ATBR (Association de Traitement des Batteries de la Réunion) continue par la mise à disposition des mairies des contenants adaptés pour le stockage des batteries et leur prise en charge gratuitement.

➤ Les pneus

Le tonnage récupéré par la CINOR est de 6,14 tonnes en 2019 contre 7,42 tonnes en 2018 représentant un coût de traitement de 3 063,00 € en 2019 contre 9 091,00 € en 2018.

➤ Le textile

Le textile récupéré dans les déchèteries représente 135,47 tonnes traités en 2019 contre 91,50 tonnes en 2018.



Les lampes

1,73 tonnes de lampes ont été récupérées en 2019 contre 0,66 tonnes en 2018.

Les DEEE

La CINOR et la CIREST ont contractualisé avec l'éco-organisme Ecosystèmes pour la récupération et le recyclage des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, suivant quatre flux : GEM (Gros Electroménager) Froid, GEM Hors Froid, PAM (Petits Appareils en Mélange), Ecrans (TV, ordinateurs...). La société RVE est l'organisme chargé de la collecte et du traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) issus des déchèteries.

Il faut savoir que les deux ECPI organisent ponctuellement, et sur sollicitation des mairies, des collectes de D3E.

En 2019, ces déchets ont représenté 2 161,83 tonnes de produits électriques et électroniques générés par les ménages contre 1 945,00 tonnes en 2018.

Il est à noter que les deux collectivités bénéficient d'une compensation financière, par l'éco-organisme national, OCAD3E.

Les déchets métalliques

Les déchets métalliques représentent 6 115 tonnes en 2019 dont le détail figure ci-après :

Traitement des déchets métalliques							Variation 2019/2018
POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.		
Année	2015	2016	2017	2018	2019		
Métaux PAP	702	364	332	451	346	-23%	
Métaux déchèteries	3 164	3 852	4 124	4 189	4 139	-1%	
Pré-tri	435	378	321	326	165	-49%	
VHU	873	993	974	874	1 465	+68%	
TOTAL Valorisé	5 174 tonnes	5 587 tonnes	5 752 tonnes	5 841 tonnes	6 115 tonnes	+5%	
Ratios kg/habitant /an	15,91 kg/hab./an	17,19 kg/hab./an	17,45 kg/hab./an	17,54 kg/hab./an	18,29 kg/hab./an	+4%	
Coût de traitement € TTC (dépollution CINOR)	-	29 544,00 €	99 195,00 €	32 904,00 €	51 409,00 €	-	

A noter que les déchetteries accueillent les déchets métalliques en vrac, ainsi ce sont 4 139 tonnes qui ont été compactées et conditionnées en conteneur en vue de leur exportation pour une valorisation.

Les recettes perçus pour l'année 2019 pour la valorisation des déchets métalliques est de 183 253 €.

Aussi, le coût de traitement des ferrailles de la CINOR représente une dépense et une recette de fonctionnement pour le syndicat.

Il n'y a pas de coût traitement pour la CIREST, le syndicat perçoit des recettes.



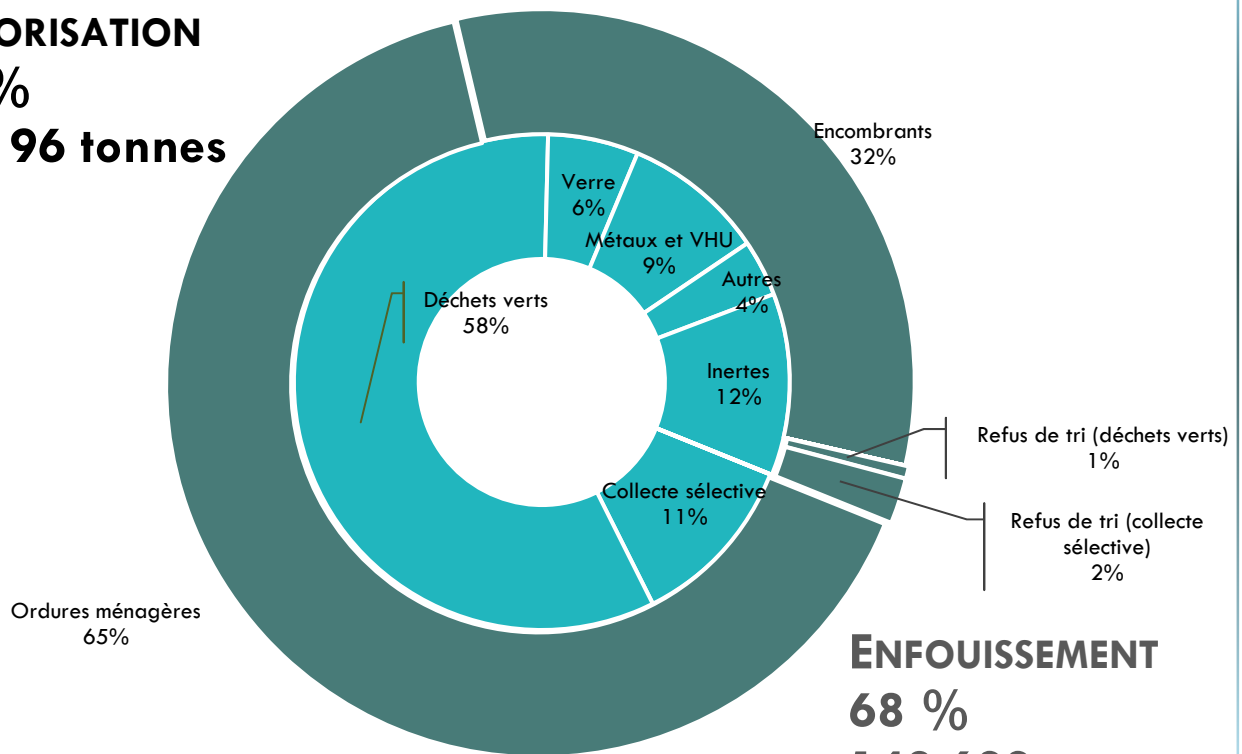
REPARTITION DES FLUX DE DECHETS EN 2019

Répartition des flux de déchets en 2019

VALORISATION

32 %

66 196 tonnes



ENFOUISSEMENT

68 %

140 633 tonnes

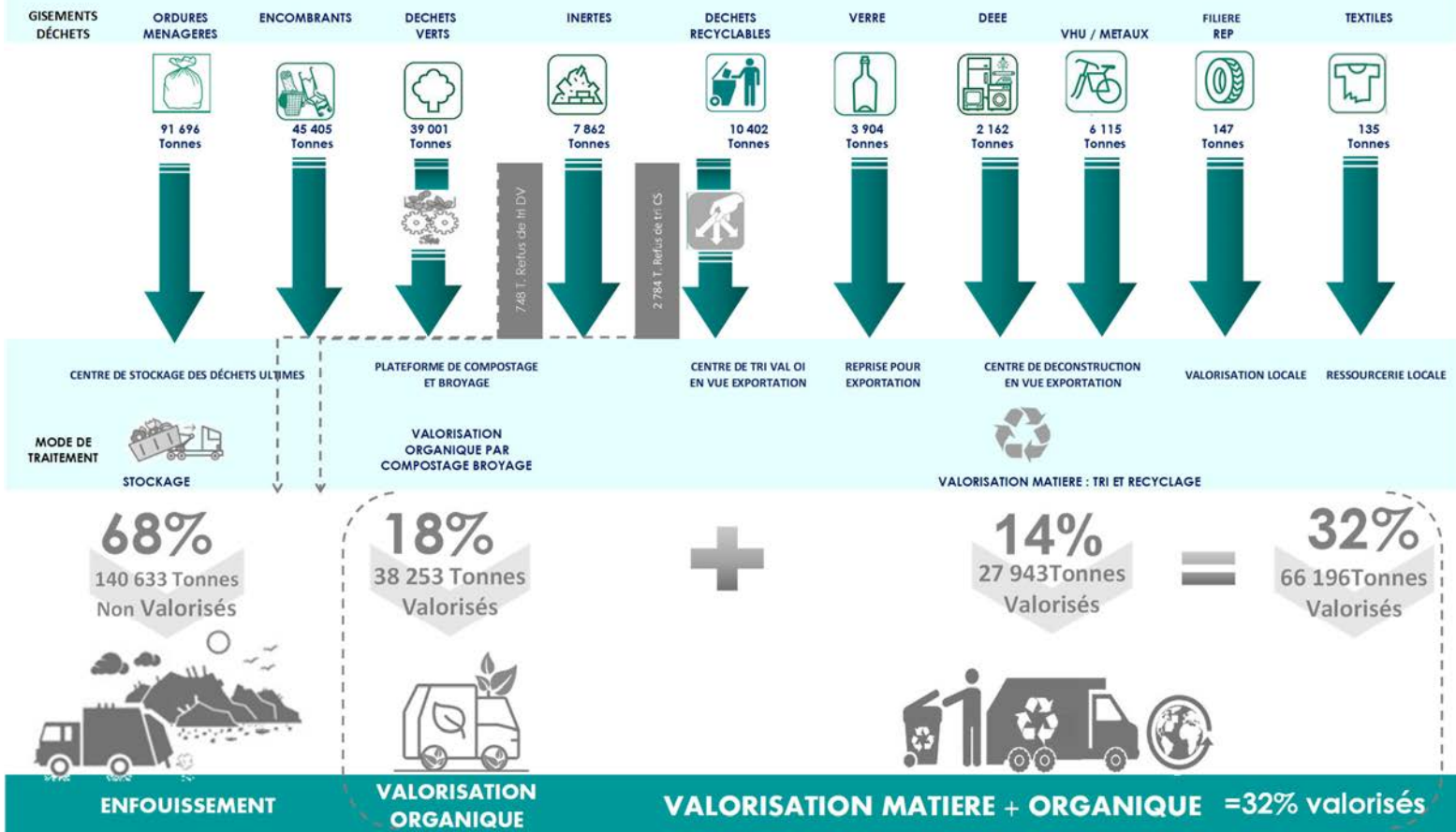


SYNOPTIQUE DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION EN 2019

"GESTION DES DECHETS DU SYDNE" - BASSIN NORD ET EST DE LA REUNION DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - ANNÉE 2019



206 829 tonnes traités
618 kg/hab./an



Partie 6: INDICATEURS FINANCIERS : LE BUDGET

Syndicat intercommunal, le SYDNE constitue son budget grâce aux contributions versées par ses adhérents.

A- LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1 ♦ Dépenses de fonctionnement

↳ Au niveau des dépenses : **21 530 482,59 € TTC** (source : compte administratif 2019).

Les principales dépenses du budget de fonctionnement 2019 sont réparties comme suit :

- Charges à caractère général (prestations services)	20 351 126,00 €
CINOR	12 984 496,93 €
CIREST	7 353 517,53 €
AUTRES CHARGES	13 111,54 €

- AUTRES DEPENSES	199 398,22 €
LOYER	91 828,60 €
AUTRES CHARGES	107 569,62 €

- AUTRES CHARGES	158 959,79 €
OPERATIONS D'ORDRE	155 191,79 €
CESSION D'IMMOBILISATION	3 768,00 €

- Charges de personnel	820 998,58 €
EFFECTIFS SYDNE	692 734,83 €
CONVENTION DE SERVICES	95 054,00 €
INDEMNITES DES ELUS	23 258,72 €
SUBVENTION AP CINOR+AUTRES	9 951,03 €

Les charges à caractère général qui finance principalement les prestations de service, est le poste de dépenses le plus important avec un montant de 20 351 126,00 €.



2 ♦ Recettes de fonctionnement

↳ Au niveau des recettes : **22 725 091,64 € TTC** (source compte administratif 2019).

Outre la reprise du résultat qui était excédentaire de 240 343,75 €, les ressources 2019 de ce compte proviennent pour 21 841 584,64 € des contributions des EPCI membres du syndicat à savoir :

- la contribution de la **CINOR** qui s'élève à **14 218 871,60 €** ;
- et celle de la **CIREST** à **7 622 713,04 €**.

Il vous est rappelé que lors de la modification des statuts en 2016, les paramètres suivants affectés d'une pondération pour le nouveau mode de calcul de la contribution syndicale de chaque EPCI ont été retenus, à savoir :

- ↳ le tonnage de déchets collectés et traités, pondéré à 52 % ;
- ↳ la population (sur la base INSEE), pondérée à 22,50 % ;
- ↳ la base foncière bâtie, pondérée à 25,50 %.

Ainsi sur la base de ces paramètres et des données de l'année 2017 (N-2), la valeur de clé de répartition pour l'année 2019 a été fixée à la hauteur de 65,10% pour la CINOR et de 34,90 % pour la CIREST.

Le solde des recettes soit la somme de 643 163,27 € concerne :

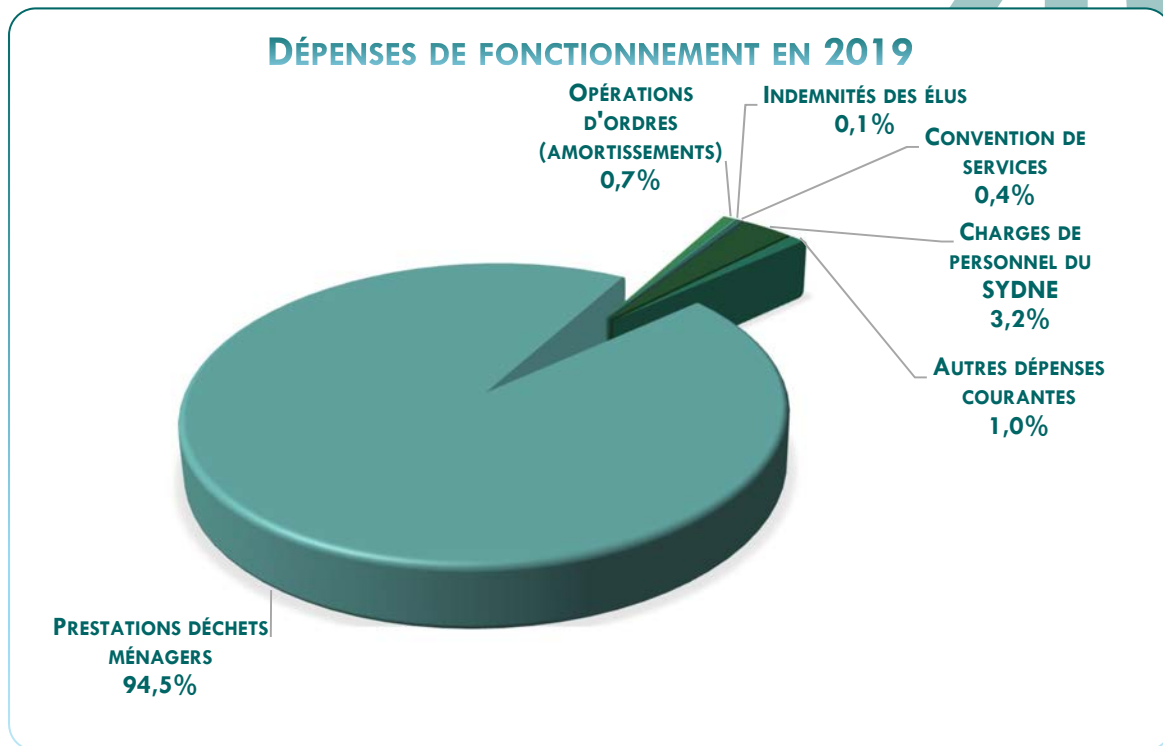
- ↳ Pour 566 223,72 € à des produits exceptionnels correspondant à des recettes de valorisation des déchets (ventes de matériaux) ;
- ↳ Un titre de régularisation de 66 293,50 €
- ↳ Une cession d'immobilisation liée à la vente d'un véhicule pour un montant de 3 768,00 €
- ↳ pour 6 709,05 € à la participation des agents de SYDNE sur les chèques déjeuners ainsi qu'un remboursement de 169,00 €.

↳ Synthèse de la section de fonctionnement :

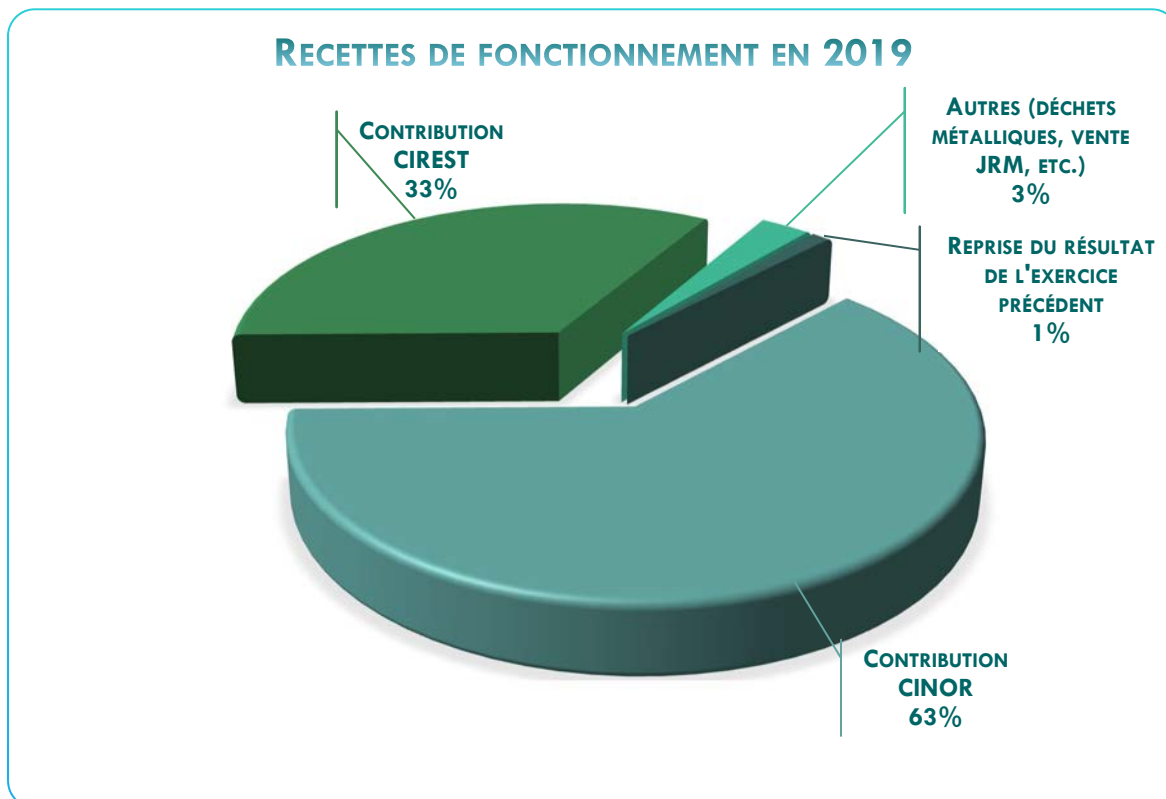
Fonctionnement	BP 2019 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	22 340 284,64 €	22 484 747,89 €	100,65%
Dépenses	22 580 628,39 €	21 530 482,59 €	95,35%
Résultat de l'exercice 2019		954 265,30 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	240 343,75 €	240 343,75 €	
Résultat de clôture	(A)	1 194 609,05 €	



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019



RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2019



B- LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

1 ♦ Dépenses d'investissement

↳ Au niveau des dépenses

Les principales dépenses concernent pour **64 643,33 €** :

- Etude fonction tri des recyclables secs ménagers et assimilés	42 492,49 €
- Etude ISDU (recherche foncier et caractérisation des déchets ménagers)	7 985,60 €
- Travaux plate-forme de compostage à Sainte Rose	7 576,24 €
- Etude plate-forme traitement déchets verts La Montagne	4 360,00 €
- Travaux plate-forme de broyage à la Jamaïque	854,00 €
- Autre : moins-value liée à la vente d'un véhicule	1 375,00 €

2 ♦ Recettes d'investissement

↳ Au niveau des recettes

Les ressources ayant servi au financement de cette section proviennent :

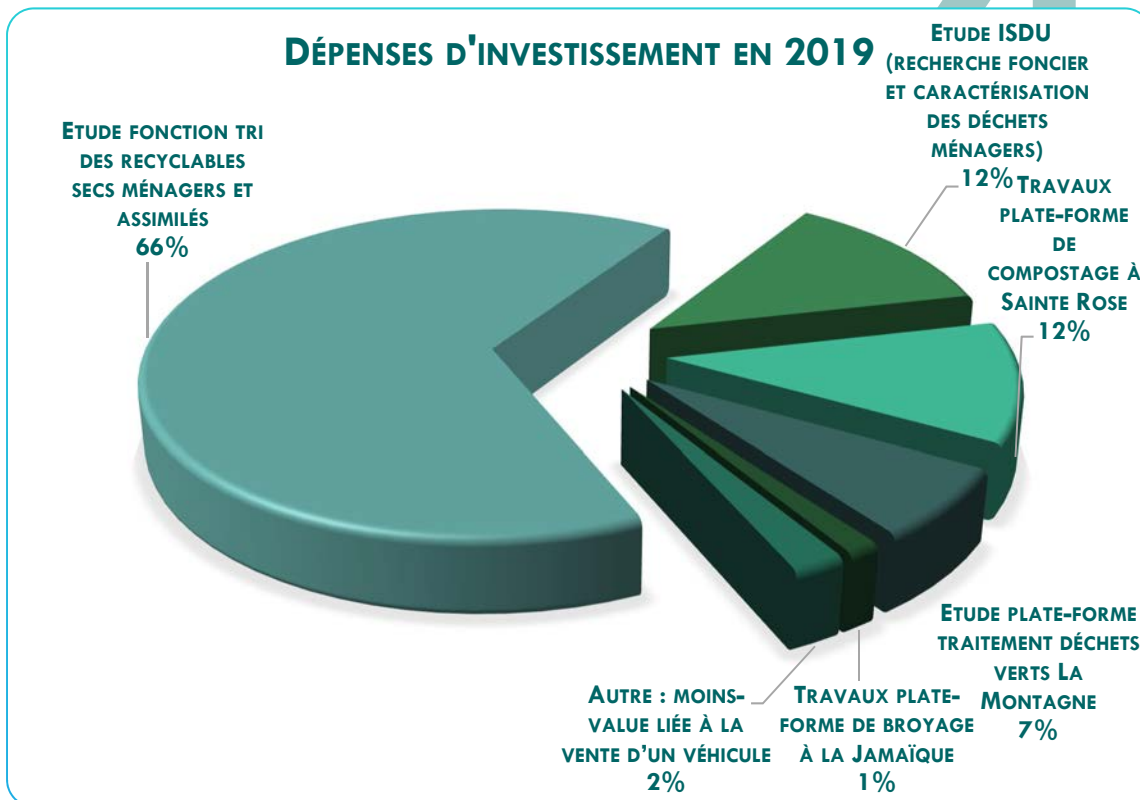
- Une immobilisation liée à la vente d'un véhicule	3 768,00 €
- FCTVA	9 851,14 €
- Dotations aux amortissements	155 191,79 €

🔄 Synthèse de la section d'investissement :

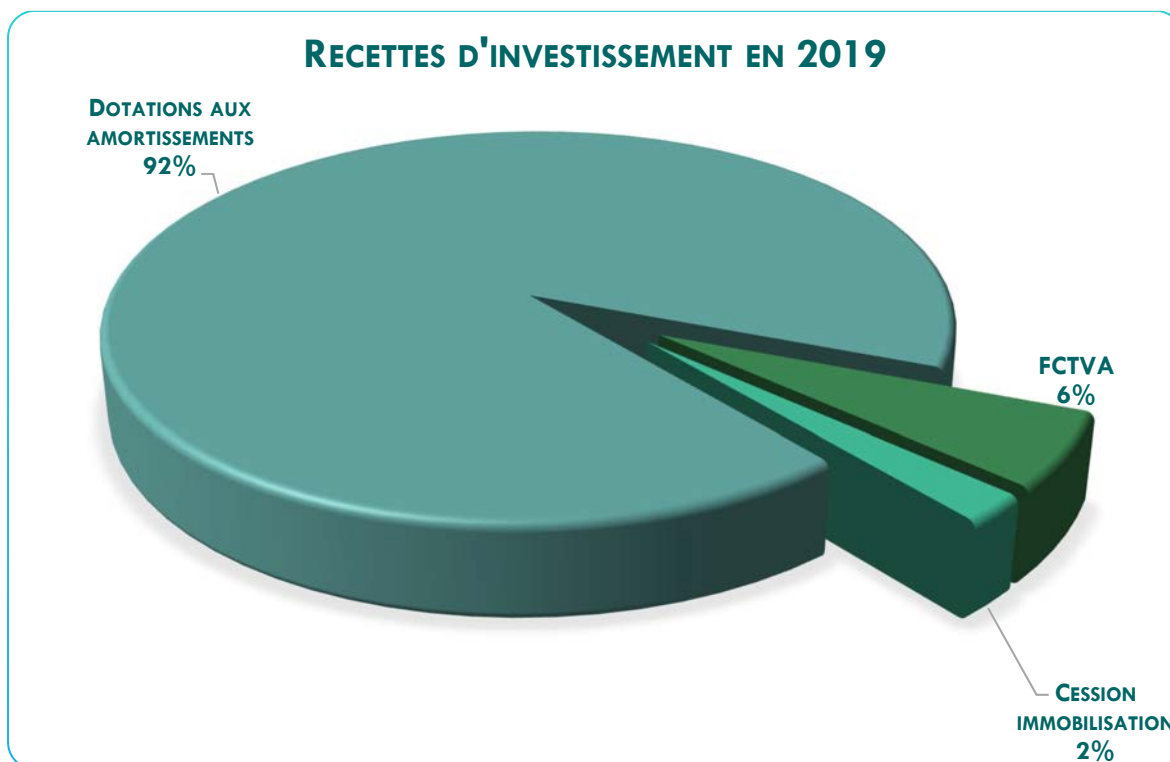
Investissement	BP 2019 Voté	Réalisation	% réalisé
Recettes	171 851,14 €	168 810,93 €	98,23%
Dépenses	1 255 798,60 €	64 643,33 €	5,15%
Résultat de l'exercice		104 167,60 €	
Reprise du résultat de l'exercice précédent	1 083 947,46 €	1 083 947,46 €	
Résultat de clôture	(B)	1 188 115,06 €	
Résultat global de clôture (hors RAR)	(A+B)	2 382 724,11 €	



DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019



RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2019



C- SYNTHÈSE SUR LE COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

En 2019, pour une population de 334 398 habitants et un tonnage pris en charge de 206 829 tonnes de déchets traités, le coût total des prestations de traitement des déchets avec les charges comprises est de 21 530 482,59 € TTC.

Comparaison du tonnage et des coûts de traitement des déchets de 2015 à 2019

POPULATION SYDNE	325 220 hab.	325 090 hab.	329 680 hab.	332 993 hab.	334 398 hab.
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage traité STOCKAGE (ISDND Ste Suzanne)	144 398	143 508	143 763	143 163	140 633
Variation		-1%	+0,2%	-0.4%	-2%
Coût de traitement enfouissement €TTC		13 001 133 €	13 744 854 €	14 503 126 €	14 577 594 €
Variation			+6%	+6%	+1%
Tonnage traité VALORISATION ORGANIQUE (compostage, broyage et analyses physico-chimiques des déchets verts)	37 044	41 503	41 154	45 003	38 253
Variation		+12%	-1%	+9%	-15%
Coût de traitement DV €TTC		2 711 891 €	2 964 254 €	3 776 017 €	3 140 937 €
Variation			-9%	+27%	-17%
Tonnage traité VALORISATION MATIERE	7 639	7 421	7 900	7 772	7 618
Variation		-3%	+6%	-2%	-2%
Coût de traitement CS €TTC		2 212 648 €	2 708 752 €	2 840 182 €	2 813 859 €
Variation			+22%	+5%	-1%
Tonnage traité AUTRES VALORISATION (pneus, inertes+DM, DEEE...)	17 806	13 918	14 213	15 101	20 325
Coût de traitement autres €TTC		29 544 €	99 195 €	41 995 €	65 131 €
TONNAGE TOTAL	206 887	206 350	207 030	211 039	206 829
TOTAL GENERAL (€TTC charges comprises)		19 449 207 €	20 832 491 €	22 371 261 €	21 530 483 €
Variation			+7%	+7%	-4%
RATIO kg/hab./an	636	635	628	634	618
Variation			-1%	+1%	-2%
RATIO € / hab./an		60 €	63 €	67 €	64 €
Variation			+6%	+6%	-4%
RATIO € / t/an		94 €	101 €	106 €	104 €
Variation			+7%	+5%	-2%



En effet, la somme des dépenses de fonctionnement relatives aux prestations de traitement des déchets ménagers et assimilés exercées sur le territoire Nord et Est est de l'ordre de 20 597 521,09 € TTC (tri, compostage, broyage, enfouissement, analyses physico-chimiques des déchets verts et déchets métalliques) hors charges de personnel et structure.

- Pour le bassin Nord une dépense de 13 183 073,59 € TTC.
- Et pour le bassin Est une dépense de 7 414 447,50 € TTC.

Le coût du tonnage traité est de l'ordre de 20,6 M€ en 2019 contre 21,1 M€ en 2018 soit une diminution de 2,4 % pour une population de 334 398 habitants (+ 1%) et un tonnage pris en charge de 206 829 tonnes contre 211 038 tonnes en 2018 (-4%).

En incluant les **charges de structure** pour le fonctionnement du SYDNE, le coût global de traitement des déchets pour le bassin Nord et Est de La Réunion, est de **21 530 483 €** en 2019 contre **22 371 261 €** en 2018 (**-3,8%**) et avec les ratios indiqués ci-dessus.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Il est constaté globalement une maîtrise des dépenses avec un résultat positif de l'ordre de **2,3 M€** dont **1,2 M€** en fonctionnement et **1,1 M€** en Investissement.

A l'aune de la saturation de l'installation de stockage des déchets, la politique volontariste de gestion des déchets incitant à la réduction des déchets et la diminution des quantités de déchets à enfouir, par le développement de filières et d'équipements de valorisation des déchets, prend toute son importance.

C'est pourquoi le SYDNE a opté depuis 2017, dans le cadre de son marché négocié de tri optimisé, pour un changement radical de mode de traitement permettant de réduire de 70% les quantités de déchets enfouis.

Ce scénario multi filières permettra d'assurer prioritairement le réemploi, le recyclage, la valorisation matière, organique et la valorisation énergétique des déchets par la production d'un combustible solide de récupération (CSR) et de s'affranchir du mode de traitement actuel par « tout enfouissement », conformément aux objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (-LTECV).

Le SYDNE poursuit sa stratégie de traitement multi filières des déchets basée sur l'utilisation du CSR en substitution du charbon. Le projet du SYDNE permettra de répondre à l'enjeu environnemental et sanitaire du bassin Nord et Est, voire de l'île et avec l'objectif de contribuer en partie au mix énergétique de La Réunion.

La mise en œuvre de nouveaux équipements, telle que la création d'une nouvelle installation de stockage des déchets ultimes (ISDU) sur le territoire du SYDNE, dans les délais très contraints, est un enjeu majeur de continuité de service public de traitement des déchets pour le bassin Nord-Est de La Réunion afin de prévenir tout risque sanitaire.

Le SYDNE doit positionner sa stratégie, notamment dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) menée depuis 2017 par la Région Réunion et qui se poursuit en 2020.



GLOSSAIRE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie.

APPORT VOLONTAIRE : mode d'organisation de la collecte dans lequel l'utilisateur se déplace hors de son domicile pour utiliser des contenants de recyclage mis à sa disposition dans un espace collectif.

BIODECHETS : Les biodéchets sont composés de :
 • La fraction fermentescible des ordures ménagères : déchets de cuisine, certains déchets verts des ménages présents dans la poubelle ;
 • Les papiers (dont essuie-tout) et cartons.

CENTRE DE TRI : installation dans laquelle les déchets issus des collectes sélectives sont séparés par matériaux, conditionnés et stockés, avant d'être envoyés en recyclage.

CS (COLLECTE SÉLECTIVE) : collecte de flux de déchets triés au préalable par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

CSR : les Combustibles Solides de Récupération sont définis comme des « déchets solides, non constitués de biomasse uniquement, issus de déchets non dangereux et destinés à être utilisés en incinération ou co-incinération ».

DÉCHETS : toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait, dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

DEEE (DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES) : déchets issus des équipements fonctionnant à pile ou sur secteur. On distingue le gros électroménager froid (frigo congélateur) le gros électroménager hors froid (four, machine à laver, sèche-linge), les écrans (téléviseur et écrans d'ordinateur), les écrans plats et le petit appareil en mélange (sèche-cheveux, bouilloire, cafetière, téléphone, grille-pain...)

DAE (DÉCHETS D'ACTIVITE ECONOMIQUE) : tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers.

EMBALLAGE MÉNAGER : au sens de l'article R. 543-55 du Code de l'environnement, tout emballage d'un produit vendu ou remis gratuitement à un ménage, qui est mis sur le marché en vue de la consommation ou de l'utilisation du produit qu'il contient par un ménage.

EMR (EMBALLAGES MÉNAGERS RECYCLABLES) : constitue les cartonnets d'emballage (boîtes en carton plat ou ondulé, les étuis en carton)

EPCI (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE) : sont des groupements de

communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

FILIÈRE : organisme regroupant des entreprises ayant pour activité la reprise, la récupération, le recyclage ou la valorisation de cinq types de matériaux (acier, aluminium, verre, plastique, papier-carton).

JRM : journaux, revues, magazines.

ORDURES MÉNAGÈRES : déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages qui sont pris en charge par la collecte traditionnelle.

OMR (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES) : Déchets restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée "poubelle grise". Sa composition varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PAP (PORTE-A-PORTE) : mode d'organisation de la collecte selon lequel le contenant est affecté à un usager ou à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables. Le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

RECYCLAGE : opération visant à transformer les matériaux provenant de déchets en nouvelles matières qui réintègrent un cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

STOCKAGE : Le stockage est l'opération d'élimination ultime des déchets. Il concerne la fraction des déchets qui ne peut pas être valorisée par réemploi ou recyclage dans des conditions techniques et économiques du moment.

TAUX DE REFUS : part des emballages triés refusés en centre de tri (erreurs de tri de l'habitant).

TECV (TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE) : La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte est une loi "d'action et de mobilisation" qui engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle va permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donne à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte.

TGAP : La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, ...

VALORISATION : terme générique recouvrant la préparation en vue de la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou énergétique des déchets.



47

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : mode de traitement de déchets permettant la production d'énergie (électricité, chaleur...).

VALORISATION MATIÈRE : mode de traitement des déchets permettant de transformer un déchet en matière première secondaire.

VALORISATION ORGANIQUE : mode de traitement permettant de transformer des déchets organiques en compost ou en digestat par voie biologique pour amender les sols.



NOS PARTENAIRES

Plusieurs partenaires travaillent aux côtés du SYDNE pour l'accompagner dans sa mission de service public : organismes de l'Etat, établissements publics, collectivités locales, entreprise et associations.

Les Eco-organismes :



Le nouveau nom
d'Eco-Emballages et Ecofolio

Citeo est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.

Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Ecofolio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans. La mission de Citeo est d'organiser, piloter et développer le recyclage des emballages et des papiers mis sur le marché en France dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur.

Le 27 juin 2017, les assemblées générales de **Eco-Emballages et Ecofolio** ont voté la **fusion des deux entreprises** "qui vise à renforcer la compétitivité des filières de collecte et de recyclage des emballages

OCAD3E (organisme coordonnateur agréé pour les DEEE)

Filiale commune aux 4 éco-organismes (Ecologic, Eco-Systèmes, ERP, Recylum) en charge, depuis novembre 2006, de gérer techniquement et économiquement la filière des DEEE. Cet organisme est l'interface entre les collectivités

territoriales et les éco-organismes comme Récyclum (lampes uniquement), et Eco-systèmes qui sont les éco-organismes avec lesquels les collectivités membre du SYDNE ont conventionné.

Catégories concernées	Eco-Organismes
Catégories 1 à 4, 6 et 7	EcoLogic Eco-systèmes ERP France
Catégorie 5	Recylum

AMORCE

Association de type loi 1901, AMORCE est un lieu d'échange et de force de proposition. Ses domaines d'activités sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.



Région Réunion

La Région Réunion dispose de la compétence « Planification énergétique régionale de prospection et d'exploitation des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie » et est chargée de la mise en place du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional des déchets autres

que ménagers et assimilés (PREDAMA).



ADEME

L'ADEME est un établissement public placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de l'Écologie et du Développement durable, et de l'Industrie et de la Recherche. Elle aide les collectivités locales à progresser dans leur démarche de développement durable, notamment en matière de gestion des déchets.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Union Européenne

L'Union Européenne mène une politique commune en matière d'environnement. Elle intervient notamment dans le domaine des déchets. Ses directives sont transposées en droit français par l'Etat.

L'EUROPE s'engage à la Réunion avec le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).



ANNEXE 1 :
LISTE DES DELIBERATIONS DU SYDNE EN 2019



N°	Date du comité	Délibération n°	Libellé
1	06/03/2019	2019/1-01-	Orientations budgétaires 2019 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est
		2019/1-02-	Calcul de la clé de répartition pour la contribution syndicale des membres du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est pour l'année 2019
2	20/03/2019	2019/2-01-	Vote du budget principal 2019 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est
		2019/2-02-	Mise à disposition ponctuelle des services CINOR à SYDNE pour des missions fonctionnelles pour l'année 2019-2020 : autorisation de signer la convention avec la CINOR
		2019/2-03-	Adhésion du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) à AMORCE pour l'année 2019
		2019/2-04-	Mise en vente aux enchères publiques d'un véhicule du SYDNE
3	12/06/2019	2019/3-01-	Approbation du compte de gestion 2018 du Trésorier Municipal - SYDNE budget principal
		2019/3-02-	Vote du compte administratif 2018 - SYDNE budget principal
		2019/3-03-	Rapport d'activités 2018 du SYDNE - Syndicat Intercommunal de Traitement des déchets ménagers et assimilés du bassin Nord et Est de La Réunion
4	17/06/2019	2019/4-04-	Vote du compte administratif 2018 - SYDNE budget principal
5	30/10/2019	2019/5-01-	Affectation du résultat 2018 du Compte Administratif de SYDNE - Budget principal
		2019/5-02-	Budget supplémentaire 2019 du Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets du Nord et de l'Est (SYDNE) - Budget principal
		2019/5-03-	Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement du budget primitif 2019
		2019/5-04-	Marché n° AO-SYDNE-35 de traitement des déchets verts du bassin Est du SYDNE - Autorisation de signer l'avenant n°1 de prolongation de durée



ANNEXE 2 :
**FICHE D'IDENTITE DES EQUIPEMENTS DE DECHETS
DU NORD-EST**



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DES DECHETS VEGETAUX DE SAINTE-ROSE



OBJECTIFS :

La plate-forme de compostage est une unité de valorisation matière des déchets végétaux. Le compostage consiste à effectuer une fermentation à l'air libre, c'est-à-dire un processus microbologique de dégradation de la matière organique. Il permet de produire du compost, formé de matières organiques stabilisées, et utilisable en tant qu'amendement pour les sols.

LOCALISATION	La plate-forme de compostage est située à proximité des pépinières municipales, sur la commune de Ste-Rose, lieudit « Marocain ».	
SURFACE	5 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2001 – Extension du site en 2014	
EXPLOITATION	GREEN TROPICAL CIRCLE	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 5 Juin 2022	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
CAPACITE	8 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages, des déchèteries et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Les déchets sont pesés sur le pont bascule et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables. Ils sont ensuite stockés sur une aire bitumée.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur des déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille des déchets pour favoriser le processus de fermentation.
FERMENTATION AEROBIE	Les déchets verts broyés, sont disposés en andains (h = 2 à 3 m), pour subir le processus de fermentation aérobie, d'une durée de 2 à 4 mois. Un contrôle rigoureux est effectué sur les paramètres indispensables à une bonne fermentation (température, aération, apport d'eau), en effectuant des retournements des andains.
MATURATION	A l'issue de la fermentation, le produit obtenu doit être stabilisé sur une durée minimale de 3 mois.
CRIBLAGE	Les refus de criblage sont repris au chargeur et transportés jusqu'au stock des déchets bruts pour être réintroduits en début du cycle de compostage.
REFUS DE TRI	La zone de stockage des refus de tri devra être isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Retournement, Analyse : qualité du compost, absence de métaux lourds, respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / SITE DE LA JAMAÏQUE A SAINT-DENIS



OBJECTIFS :

L'installation a pour objet d'assurer le traitement par le broyage des déchets verts. Le site se compose d'une zone de dépôt, une zone de broyage et une zone dédiée au broyat. Phase test de préparation d'une biomasse en vue d'une valorisation énergétique (prévue second semestre 2016 sur une durée prévisionnelle de 12 mois).

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque. Le site est accessible depuis la rue du karting en passant par la RN2.	
SURFACE	Surface totale 13 459 m ² dont surface dalle bétonnée 5 815 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	SUEZ RV	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'en Juillet 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Après pesage, les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
REFUS DE TRI	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité
EVACUATION DU BROYAT	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



FICHE D'IDENTITE : TRANSIT DE LA JAMAÏQUE DE SAINT-DENIS



OBJECTIFS :

L'objectif du centre de transit est de limiter le temps de parcours des camions de collecte lorsqu'ils vont vider leurs déchets pendant et à la fin de leur service. L'ensemble des déchets ultimes collectés sur Saint-Denis transite par le centre de transfert de la Jamaïque avant évacuation vers l'ISDnD de Sainte-Suzanne (ordures ménagères et encombrants ménagers).

Le site réceptionne également une partie du gisement des déchets verts, ces derniers font l'objet d'une réorientation vers les sites de traitement (broyage et compostage).

LOCALISATION	Le transit est situé sur la partie Nord-Est de Saint-Denis au lieu-dit la Jamaïque.	
SURFACE	9 900 m ² dont 1 000 m ² affectés aux déchets verts	
MISE EN SERVICE	1993	
EXPLOITATION	RECYCLAGE DE L'OUEST - NICOLLIN (transporteur)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	Jusqu'au 19 Juin 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	5h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 12h00
CAPACITE	16 000 Tonnes / an	
DECHETS ACCEPTEES	Ordures ménagères et encombrants ménagers. Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

CAPACITE DE STOCKAGE	Maximum 1 000 m ³ de déchets verts et 80 000 tonnes d'ordures ménagères et d'encombrants ménagers. Le centre de transit accueille les ordures ménagères et les encombrants ménagers.
RECEPTION/ STOCKAGE	Les déchets verts sont pesés au transit, ces derniers sont déposés au sol et sont ensuite stockés temporairement (durée < 24 heures) sur une aire bétonnée.
CHARGEMENT ET TRANSPORT	Les déchets verts sont chargés dans les camions afin d'être transportées vers le site de valorisation (actuellement Recyclage de l'Ouest). Les ordures ménagères et les encombrants ménagers en provenance de Saint-Denis sont évacués vers l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Sainte-Suzanne.



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / MA PENSEE A BRAS-PANON



OBJECTIFS :

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ma Pensée est un site privé. Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Saint-Benoît, Plaine des Palmistes et Bras-Panon, - via les caissons permanents mis à disposition des communes membres, et la valorisation du broyat.

LOCALISATION La plate-forme de broyage est située sur la commune de Bras-Panon à Ma Pensée.

SURFACE 7 500 m²

MISE EN SERVICE 2010

EXPLOITATION VALOREST
 CITEVA(transporteur)

GESTION Marché de prestation de service

DUREE D'EXECUTION Jusqu'au 31 août 2019

HORAIRES Du Lundi au Vendredi 6h00 – 18h00

CAPACITE 8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an

DECHETS ACCEPTES Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

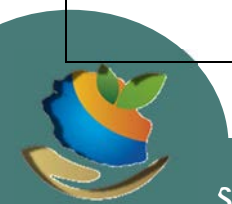
RECEPTION/ STOCKAGE Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.

BROYAGE Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.

REFUS DE TRI La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du processus jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.

SUIVI Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051),
 Mesure de la température et de l'humidité

EVACUATION DU BROYAT Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



FICHE D'IDENTITE : PLATE-FORME DECHETS VERTS / RAVINE-CREUSE A SAINT-ANDRE



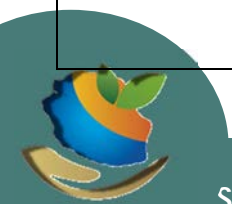
OBJECTIFS :

La plate-forme de broyage de déchets verts de Ravine-Creuse est un site privé.
Il s'agit d'une unité de traitement des déchets verts provenant de la collecte séparative en porte à porte sur les communes de Salazie et Saint-André, des déchèteries de l'Est, et de la mairie et des associations de St-André.

LOCALISATION	La plate-forme de broyage est située sur la commune de Saint-André à Ravine-Creuse.	
SURFACE	4 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2016	
EXPLOITATION	DSDN CITEVA(transporteur)	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	jusqu'au 01 décembre 2019	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h30
CAPACITE DECHETS ACCEPTES	8 000 tonnes / an à 10 000 tonnes / an Déchets végétaux issus de la collecte en porte à porte des ménages et de l'entretien des jardins publics ou privés : tontes de pelouses, feuilles, tailles de haies et d'arbustes, produits d'élagage d'arbres, déchets floraux.	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ STOCKAGE	Les déchets verts sont déchargés dans une zone dédiée et subissent un contrôle rigoureux pour limiter les indésirables (refus de tri) tels que pneus, plastiques, ferrailles. Ils sont ensuite stockés au sol.
BROYAGE	Un chargeur alimente le broyeur de déchets verts. Ce dernier permettra de réduire la taille du flux.
REFUS DE TRI	La zone de stockage des refus de tri est isolée de celle des autres étapes du process jusqu'à évacuation vers la filière agréée. Les refus de tri sont ensuite conditionnés dans une benne de stockage et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.
SUIVI	Analyse : respect de la norme AFNOR (NF U44051), Mesure de la température et de l'humidité
EVACUATION DU BROyat	Le broyat est stocké dans une aire dédiée puis évacué vers des filières agricoles ou autres filières réglementairement autorisées



FICHE D'IDENTITE : CENTRE DE TRI / VAL OI A SAINTE-MARIE



OBJECTIFS :

Le centre de tri est une installation dans laquelle les déchets collectés sont rassemblés pour subir un tri et/ou un conditionnement de la fraction valorisable.

Une fois triés, ces matériaux devront être conformes aux cahiers des charges demandés par le repreneur.

LOCALISATION	Le Centre de Tri est situé dans la ZAE de la Mare sur la commune de Ste-Marie.	
SURFACE	1 000 m ²	
MISE EN SERVICE	2000	
EXPLOITATION	SUEZ RV REUNION	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	jusqu'au 01 décembre 2019	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 18h00
	Samedi	6h00 – 11h00
CAPACITE	10 000 tonnes DIB et 20 000 tonnes de déchets ménagers/an	
DECHETS ACCEPTES	Bacs à couvercle jaunes mis à disposition des usagers (ménages, professionnels, administrations...) pour les emballages en acier, aluminium, papier-carton, les flaconnages plastiques auxquels sont joints les JRM, les sacs et films plastiques/BAV (les emballages en mélange et les journaux magazines)/Caissons (cartons d'emballage).	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ STOCKAGE	<ul style="list-style-type: none"> -Pour les flux entrant et sortant, les déchets sont pesés par double pesée, sur un pont bascule relié à un logiciel de pesage et contrôlé par un opérateur à l'entrée du site. -Vidage du camion sur une zone de pré-stockage des déchets ménagers recyclables et contrôle visuel de la qualité du chargement En cas de chargement non conforme, les déchets sont isolés. -Stockage des flux en fonction de leur nature : collecte sélective en PAP (déchets en mélange), BAV et caissons de déchèteries (déchets mono-matériaux)
PROCESS DE TRI	<ul style="list-style-type: none"> -Alimentation de la chaîne de tri : au moyen d'un convoyeur équipé d'une trémie pour le chargement des déchets, progression des déchets sur le tapis extracteur puis releveur avant l'entrée dans le crible oscillatoire. Dépollution du gisement en enlevant les fines (matière de petites taille < 50mm) et récupération des fines dans un bac roulant avant intégration aux refus de tri. -Tri et orientation des déchets dans l'alvéole adéquate (JRM, papier-carton d'emballages, bouteilles plastiques PET, PEHD, PVC, emballages en acier et aluminium, refus de tri, sacs et films plastiques) -Séparateur magnétique pour l'acier
Conditionnement des matières sortantes	<ul style="list-style-type: none"> -Les déchets sont mis en balles, pesées et étiquetées afin de permettre la traçabilité du produit puis stockés avant la reprise par les repreneurs-filières. Le stockage des balles est réalisé selon les Prescriptions Techniques Minimales (PTM) d'Eco-Emballages.
SUIVI ET QUALITE	<ul style="list-style-type: none"> -Caractérisation des déchets entrants : Respect de la norme XP X30-437. 18 prélèvements/an contenant 35 kg de déchets par type de matériaux
REFUS DE TRI	<ul style="list-style-type: none"> -Les refus de tri sont conditionnés dans une benne de stockage de 30 m³ et acheminés jusqu'au centre de stockage des déchets ultimes de Sainte-Suzanne.



FICHE D'IDENTITE : ISDnD / SUEZ RV REUNION A SAINTE-SUZANNE



OBJECTIFS :

L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) est un centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits davantage ; c'est-à-dire des déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation et réglementée.

La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), a été fondée sur le principe du pollueur-payeur et porte sur les tonnages enfouis de déchets.

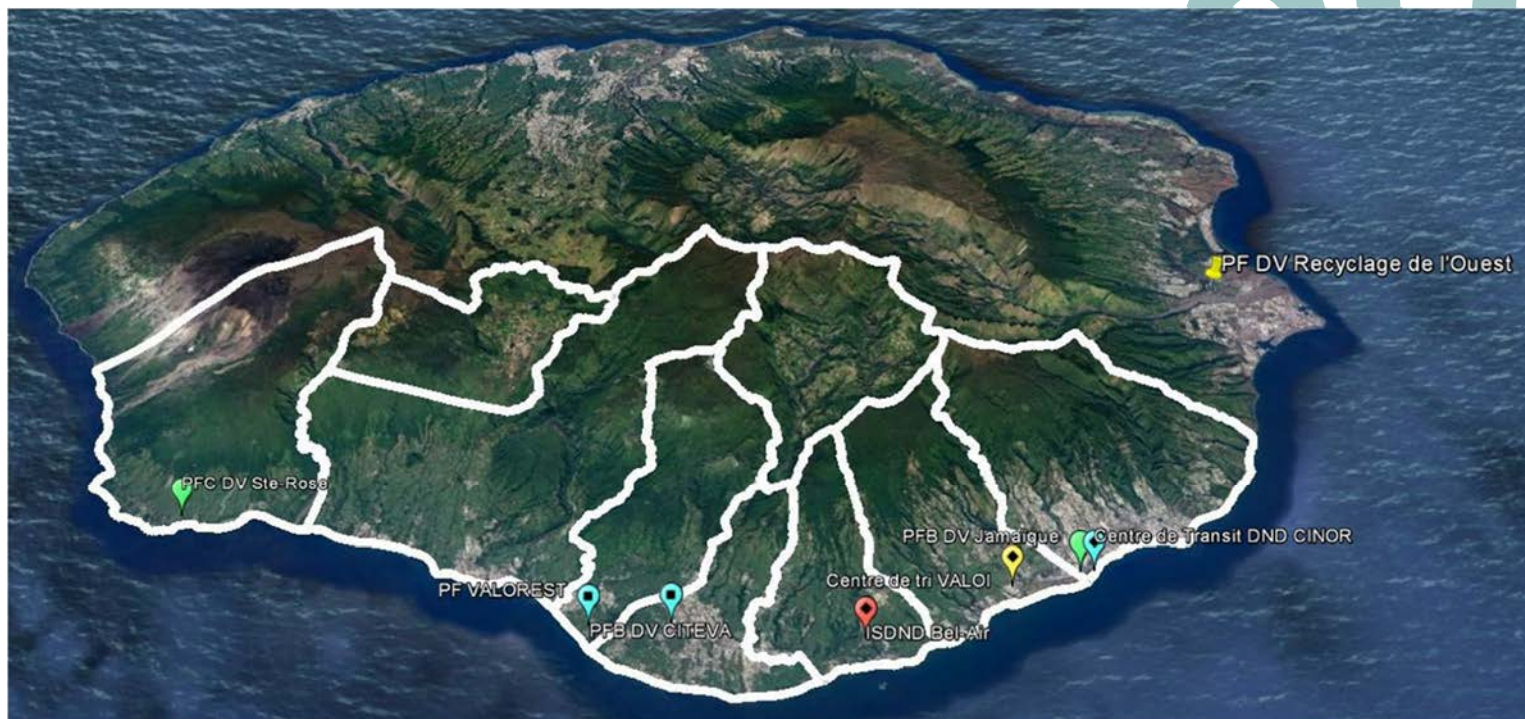
Au vu de l'installation biogaz, la TGAP actuelle est à 18,75 € la tonne + taxe communale à 1,50 € la tonne.

LOCALISATION	L'installation est située à Sainte-Suzanne, à proximité du quartier de Bel-Air, au lieu dit les Trois Frères	
SURFACE	26 ha	
MISE EN SERVICE	1993	
EXPLOITATION	SUEZ RV REUNION	
GESTION	Marché de prestation de service	
DUREE D'EXECUTION	jusqu'au 01 janvier 2021	
HORAIRES	Du Lundi au Vendredi	6h00 – 17h45
	Samedi	6h00 – 11h00
CAPACITE	250 000 tonnes / an	
DECHETS ACCEPTES	Les déchets admissibles sont les déchets non dangereux au sens du décret n°2002-540 du 18 avril 2002, dès lors qu'ils ne sont pas concernés par l'annexe II de l'arrêté du 9 septembre 1997 modifié par l'article 3.1.2. de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter modifié n°07-4289/SG/DRCTCV..	

TECHNIQUES DE TRAITEMENT

RECEPTION/ CONTRÔLE/ SUIVI	<p>Accueil et contrôle des chargements au niveau du pont bascule</p> <p>Compactage des déchets, exploitation des alvéoles</p> <p>Couvertures intermédiaires et travaux sur les alvéoles</p> <p>Entretien du quai de vidage et surveillance des opérations de vidage-déchargement</p> <p>Entretien et suivi des installations</p> <p>Gestion administrative de l'exploitation</p> <p>Un contrôle de la radioactivité au moyen d'un portique est également effectué au niveau du pont bascule.</p>
CHARGEMENT/ TRANSPORT/ ENFOUISSEMENT	<p>-Des casiers, dans lesquels on déverse les déchets, sont creusés dans le sol. Le volume de ces casiers est délimité par une digue périmétrique stable et étanche dont la géométrie permet d'éviter le transfert et le débordement de lixiviats d'un casier à l'autre. La perméabilité doit être inférieure à 10⁻⁹ m/s sur au moins un mètre d'épaisseur et inférieure à 10⁻⁶ m/s sur au moins 5 mètres.</p> <p>-Le fond et les flans des casiers sont munis d'une géomembrane surmontée d'une couche de drainage.</p> <p>-Pour limiter l'action de l'eau sur les déchets et donc diminuer la production de lixiviats (liquide résiduel provenant des déchets), des fossés captent et détournent les eaux pluviales.</p> <p>-Les lixiviats collectés par le système d'étanchéité et de drainage sont traités par une installation interne ou externe.</p> <p>Le biogaz (gaz produit par la fermentation des déchets organiques) est récupéré. Lorsque l'installation est optimale, le biogaz est transformé en énergie.</p>

ANNEXE 3 : GEOLOCALISATION DES EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES DECHETS DU BASSIN NORD ET EST



SYDNE

10 rue Pierre Marinier CS 81040

97833 Sainte-Marie Cedex

Site Web : www.sydne.re

Tél : 0262 72 34